



Rapport d'activité

2016

Accueil de Jour

EUREKA

Avril 2017



Table des matières

1. L'ORGANISME GESTIONNAIRE	5
2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	6
2.1. L'historique.....	6
2.2. L'agrément	7
2.3. L'implantation et l'architecture.....	7
2.4. Les missions.....	7
2.5. Les évolutions en cours	8
3. LA POPULATION ACCUEILLIE	9
3.1. Les entrées et les sorties	10
3.1.1. Les admissions	13
3.1.2. Les sorties	13
3.1.3. La liste d'attente.....	14
3.2. Le profil des personnes accueillies.....	14
3.2.1. Typologie du handicap	14
3.2.2. Répartition Hommes/ femmes.....	17
3.2.3. Données relatives aux classes d'âge	18
3.2.4. Ancienneté	19
3.2.5. Mesures de protection	19
3.2.6. Répartition des domiciles de secours	22
3.2.7. Constats d'évolution.....	22
3.3. Données relatives à l'activité	27
3.3.1. L'absentéisme.....	27
3.3.2. Les hospitalisations	28
3.3.3. Les journées réalisées.....	28
3.4. L'accueil des visiteurs et des stagiaires	28
3.4.1. Les visites d'établissement ou contacts	28
3.4.2. Les stages de découverte	28
3.4.3. Les stages en vue d'une admission	29
4. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT	29
4.1. Construction et mise en œuvre des projets individualisés	29
4.1.1. Rappel méthodologique	29
4.1.2. Bilan de l'année	30

4.1.3.	L'identification des besoins individuels.....	30
4.2.	Les accompagnements au service des projets individualisés	34
4.2.1.	L'accompagnement au quotidien (autonomie et vie sociale, inscription dans l'habitat) .	34
4.2.2.	L'accompagnement à la vie affective	35
4.2.3.	Les relations avec la famille et l'entourage.....	37
4.3.	Les activités au service des projets individualisés.....	38
4.3.1.	Les activités artistiques et culturelles	38
4.3.2.	Les activités de maintien des acquis	40
4.4.	L'ouverture à l'environnement en fonction des projets individualisés	41
4.4.1.	Exercice de la citoyenneté et inclusion	41
4.4.2.	Participation à la vie sociale (inscriptions individuelles à des clubs...)	43
4.4.3.	Les partenariats au service des projets individualisés	43
4.5.	Le soin ou le prendre soin	44
4.5.1.	Les actions autour du bien être.....	44
4.5.2.	La prévention et l'éducation à la santé.....	45
4.5.3.	L'accompagnement psychologique	46
4.5.4.	L'accès aux soins.....	47
4.5.5.	L'accès aux soins spécialisés (les soins spécialisés).....	47
5.	PARTENARIAT ET RESEAU AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	47
5.1.	Le partenariat technique.....	47
5.1.1.	Les projets spécifiques	47
5.1.2.	Les partenariats de santé	48
5.2.	L'inscription dans le réseau.....	48
5.2.1.	Les MDPH	48
5.2.2.	Le groupement de coopération.....	48
5.2.3.	Le partenariat avec les professionnels de secteur	48
5.2.4.	Les mandats.....	49
5.2.5.	Les groupes de travail sur le département.....	49
6.	L'EXPRESSION DES USAGERS	49
6.1.	Le conseil de la vie sociale.....	49
6.2.	Les enquêtes de satisfaction	49
6.3.	Groupes de paroles ou d'expression.....	49
7.	LA VIE DE L'ETABLISSEMENT	50
7.1.	Fêtes	50

7.2.	Evènements.....	50
8.	LES RESSOURCES HUMAINES	51
8.1.	Les effectifs, l'organigramme	51
8.2.	L'encadrement	52
8.3.	La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	52
8.4.	La politique de remplacement	52
8.5.	La politique de formation.....	52
8.6.	Les instances représentatives du personnel	53
9.	LA DEMARCHE QUALITE.....	54
9.1.	Gestion des risques	54
9.2.	Groupes de travail ou projets spécifiques.....	55
9.3.	Outils de pilotage	55
9.4.	La révision des outils de la loi 2002-2.....	55
9.5.	Les évaluations réalisées.....	56
9.6.	Suivi du plan d'actions de l'année.....	56

CONCLUSION

1. L'ORGANISME GESTIONNAIRE

Depuis plus de cinquante ans, L'association « Les Amis de l'Atelier » accompagnait les personnes en situation de handicap. Le 3 février 2011, l'association devient, par décret en Conseil d'État, une Fondation reconnue d'utilité publique.

D'inspiration chrétienne, les valeurs de la Fondation des Amis de l'Atelier placent la personne accueillie au cœur de sa mission. La Fondation propose des réponses personnalisées tout au long de son parcours de vie, elle favorise l'épanouissement et l'autonomie de la personne, dans le respect de ses liens familiaux, de son identité et de son projet.

Aujourd'hui, implantée dans sept départements, principalement en Ile-de-France, mais aussi dans le Limousin, avec plus de 1 800 salariés, la Fondation des Amis de l'Atelier accueille près de 2 700 personnes dans près de 80 établissements et services ; elle est un des principaux partenaires de l'ARS IDF dans le secteur médicosocial. Elle assure la gestion aujourd'hui de plus de 10 types d'agrément :

- Des lieux d'hébergement et logement pour adultes (foyers de vie, foyers occupationnels, foyers d'hébergement, résidences pour personnes vieillissantes, maisons relais, résidences accueil).
- Des Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ou des Services Médico-Sociaux pour Personnes Handicapées (SAMSAH).
- Des établissements d'accueil, d'accompagnement et de soins spécialisés (FAM, MAS), services d'accueil de jour.
- Des sites et lieux permettant l'accompagnement, le soin et la scolarisation d'enfants et de jeunes adultes (IME, SESSAD).
- Des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).
- Des lieux d'insertion et d'accompagnement par le travail (CITL, ESAT, une entreprise adaptée).

La gouvernance

Le Conseil d'Administration de la Fondation est constitué 14 membres dont :

- 4 au titre du collège des fondateurs,
- 8 au titre du collège des personnes qualifiées dans le champ de l'accompagnement de personnes souffrant de handicap
- Et à compter de 2017, 2 au titre d'un nouveau collège réservés aux usagers et à leur famille.

Comme pour toute fondation, un représentant de l'Etat assiste au Conseil d'Administration.

Projet Institutionnel & stratégique 2014-2019

Tout en réaffirmant ses principes éthiques et laïcs, le nouveau Projet Institutionnel définit les axes de développement de la Fondation sur 5 ans :

- Développer le lien social et l'inclusion,
- Développer des démarches d'accompagnement adaptées pour les enfants et les adultes atteints de troubles du spectre autistique,
- Accompagner les transitions, en particulier du travail vers la retraite, et en fin de vie,
- Développer nos liens avec le champ sanitaire,

- Poursuivre une politique d'innovation,
- Mesurer et évaluer davantage.

La déclinaison opérationnelle de son projet institutionnel, a été validée dans son projet Stratégique autour de six actions principales :

- Développer une culture participative des usagers et de leur famille,
- Répondre à la problématique du vieillissement des personnes accueillies,
- Développer des démarches d'accompagnement adaptées pour les enfants et adultes souffrant de Troubles du Spectre Autistique,
- Construire les conditions d'une meilleure inclusion sociale et professionnelle des personnes accueillies,
- Mettre en œuvre la politique santé de la Fondation,
- Capitaliser les savoir-faire et savoir les transférer.

Comme rappelé dans le Projet Stratégique, le Projet d'Etablissement (PE) est un outil de pilotage déterminant et pivot pour assurer la cohérence et la qualité de nos prestations sur le territoire.

L'organisation de la Fondation

Par délégation du Conseil d'Administration, la Direction Générale est garante de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et de son bureau. Les directions des établissements sont rattachées à des directeurs départementaux membres du Comité de Direction Générale. Elles sont accompagnées et bénéficient du support des différentes directions du siège dans tous les domaines transverses.

- Les directions du siège, DAF, RH, COM, Direction qualité, Coordination médicale, apportent une expertise et un soutien au service des établissements et services et définissent le cadre de notre action dans leur domaine de compétence, en cohérence avec la politique générale de la Fondation,
- Les directions départementales correspondent aux territoires délimités par les financeurs. Les quatre directeurs départementaux (75/92/78 ; 77/93 ; 91/94 ; 87) assurent la représentation de la Fondation au niveau du département en lien avec les établissements, garantissent les conditions d'exercice des responsabilités des directeurs, les accompagnent sur leur développement. Ils animent le collectif des directeurs présents sur le département.

2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

2.1. L'historique

L'Accueil de jour a ouvert le 1er janvier 2009. Sa création répond au besoin d'accueil en journée et à temps séquentiel de personnes à domicile bénéficiant d'une orientation foyer de vie.

La Section d'animation adossée à l'accueil de jour accueille des personnes sortantes d'ESAT et/ou dans l'incapacité durable de travailler à temps plein en ESAT. Cette unité permet l'aménagement du temps de travail et/ou une préparation progressive à la sortie du travail. Cette entité a bénéficié d'une extension non importante de 4 places. La relocalisation a permis d'ouvrir la Section d'animation aux travailleurs d'autres ESAT que celui géré par la Fondation.

2.2. L'agrément

L'Accueil de Jour bénéficie d'un agrément permettant d'accueillir des personnes bénéficiant d'une orientation délivrée par la MDPH, en Foyer de vie (externat) à hauteur de 10 ETP.

La Section d'Animation a un agrément pour le suivi de 18 travailleurs ESAT au minimum puisque son agrément lui autorise un accompagnement à hauteur de 9 ETP. Les personnes sont accompagnées à temps partiel et ce suivi ne peut excéder le mi-temps. L'accueil sur la Section d'Animation nécessite de bénéficier d'une notification d'orientation délivrée par la MDPH, en Section d'Animation.

L'ensemble de l'établissement dispose d'une capacité d'accueil de 19 ETP.

2.3. L'implantation et l'architecture

Cet établissement, anciennement basé à Saint Just Le Martel, a été relocalisé fin août 2013 sur la ZAC de la Ribière à Limoges permettant une meilleure intégration dans le réseau social. Il a été renommé Accueil de jour « Euréka » en référence à la rue Archimède dans laquelle il se trouve.

2.4. Les missions

L'Accueil de Jour accompagne la personne dans sa vie quotidienne, dans l'organisation de son rythme de vie et dans son épanouissement personnel.

Sa mission principale se décline au quotidien en différents objectifs qui permettent de :

- Concourir au bien-être et à l'épanouissement de chaque personne accueillie, au sein du groupe, en proposant un projet individualisé pour chacun. Celui-ci répond aux divers besoins en tenant compte des difficultés psychologiques et de l'histoire de la personne ;
- Entretenir les acquis et développer les potentiels de chaque personne accueillie (mémoire, motricité, communication et rythme de vie) ;
- Veiller à la santé et à l'hygiène de vie de la personne accueillie, dans le cadre d'une prise en charge globale ;
- Favoriser un climat relationnel sécurisant, chaleureux et convivial qui inspire la confiance et l'échange (intergénérationnel, d'expériences...) ;
- Développer et entretenir une vie sociale correspondant aux aspirations de chaque personne accueillie, dans la mesure des moyens disponibles, en particulier vis-à-vis des proches, familles et amis, mais aussi à travers des activités régulières tournées vers l'extérieur, la participation à des activités permettant la transmission de savoir-faire et la valorisation de ses acquis ;
- Inscrire les activités des personnes accueillies dans leur environnement local ;
- Mettre en œuvre tous les supports adaptés permettant aux personnes accueillies de développer leurs repères spatio-temporels. La création d'un Centre d'Accueil de Jour permet de distinguer les lieux de socialisation (espaces d'activités) dans et hors établissement des espaces intimes personnels et collectifs (lieux de vie) des personnes accompagnées ;
- Favoriser toute démarche d'insertion quelle qu'en soit la nature : sociale, culturelle.

- Evaluer les capacités de la personne et ainsi lui proposer une orientation adaptée à son projet de vie et à ses capacités

La Section d'Animation a pour mission de proposer aux travailleurs d'ESAT à temps partiel des activités adaptées qui tiennent compte de l'autonomie de chacun. Elle offre une alternative transitoire et évolutive au travail en ESAT, modulée en fonction des capacités, de la fatigabilité et de la situation personnelle du bénéficiaire.

2.5. Les évolutions en cours

La sous-direction des établissements, services et aides aux personnes handicapées du pôle personnes âgées, personnes handicapées du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, a mis en œuvre des réunions avec l'ensemble des Sections d'Animation du département qui ont débuté le 7 octobre 2016.

Ce groupe de travail a été initié en vue de :

- Redéfinir le cahier des charges au regard de l'évolution des publics accueillis par rapport aux postulats de création des services.
- Améliorer les modalités d'évaluation des services à la valeur d'une lecture harmonisée de l'activité en faisant référence à des repères d'activité communs.
- Déterminer une référence en tant que repère afin de fiabiliser l'allocation des moyens
- Identifier l'implication des ressources en regard de la nature des accompagnements.
- Clarifier les rendus compte d'activité en précisant la nature et le volume d'interventions en lien avec le profil des accompagnements mis en œuvre dans l'année.

La définition en cours d'élaboration dans le cadre de la réactualisation du cahier des charges est la suivante :

La Section d'animation accompagne les travailleurs dans l'adaptation de leur projet de vie.

Elle s'adresse aux travailleurs d'ESAT qui se trouvent dans l'incapacité momentanée ou durable d'occuper un poste de travail à temps plein.

Elle peut recevoir des usagers qui, quel que soit leur âge, ont besoin d'adapter leur projet de vie.

« Elle propose à la fois des activités de socialisation, d'accès à la citoyenneté et des activités permettant de maintenir ou de développer des acquis cognitifs ». (Extrait du schéma départemental 2015-2019).

La Section d'Animation est :

- Un lieu collectif d'accompagnement personnalisé favorisant le maintien ou le développement de l'autonomie fonctionnelle, des capacités intellectuelles, gestuelles et sociales des personnes accueillies,
- Un lieu d'expertise, d'évaluation et d'orientation en vue de définir/ préciser le projet personnalisé des bénéficiaires,
- Un lieu permettant d'organiser une période de distanciation et de réadaptation pour faire évoluer le projet devenu obsolète,

- Une modalité d'essai ou d'expérimentation dans l'accompagnement de la personne afin de faciliter les évolutions et accompagner les changements de prise en charge, stimuler et amener les personnes vers un projet adapté, observer la personne dans un environnement et expérimenter d'autres pratiques.

Les missions du service définies concernent 3 grands objectifs :

- Le maintien au travail : travailleurs ayant besoin momentanément de réduire leur activité , personnes ne pouvant pas travailler à temps plein et qui présentent un risque de « décrochage » du travail si elles ne sont pas suivies en dehors des temps de travail
- L'adaptation ou la transition à la situation de travail : Dimension sociale, développement des acquis cognitifs
- La préparation et l'accompagnement à la cessation d'activité professionnelle.

Le cahier des charges vise à formaliser le cadre de la mission de la Section d'Animation dans le respect du champ d'intervention des autres acteurs (SAVS, ESAT...). Il doit permettre la définition du projet personnalisé dans le cadre des missions de la Section d'Animation. En termes d'employabilité, par exemple, la problématique de la personne peut nécessiter un accompagnement dans l'amélioration de ses capacités de mise au travail (hygiène, respect des horaires, motricité...) autant qu'un besoin de se distancier de son poste de travail. Les finalités des activités nécessiteront alors d'être précisées.

De fait, la question de la coordination des actions mises en œuvre s'est imposée à nous. Il s'agit de favoriser l'articulation des projets individualisés portés par la Section d'Animation au regard des projets individualisés portés par les autres structures (Foyer d'Hébergement, ESAT, SAVS). La double nécessité de la cohérence de l'intervention auprès de la personne, du respect des interventions des autres services est abordée ainsi que pour ce faire, la nécessité de définir un pilote dans l'intervention auprès de la personne, de désigner un coordonnateur de parcours.

La gestion de la transition implique le lien et la coordination avec les autres acteurs (visites d'hébergements, lien avec les tuteurs, familles...).

Cette question est à l'étude dans le cadre du groupe de travail début 2017.

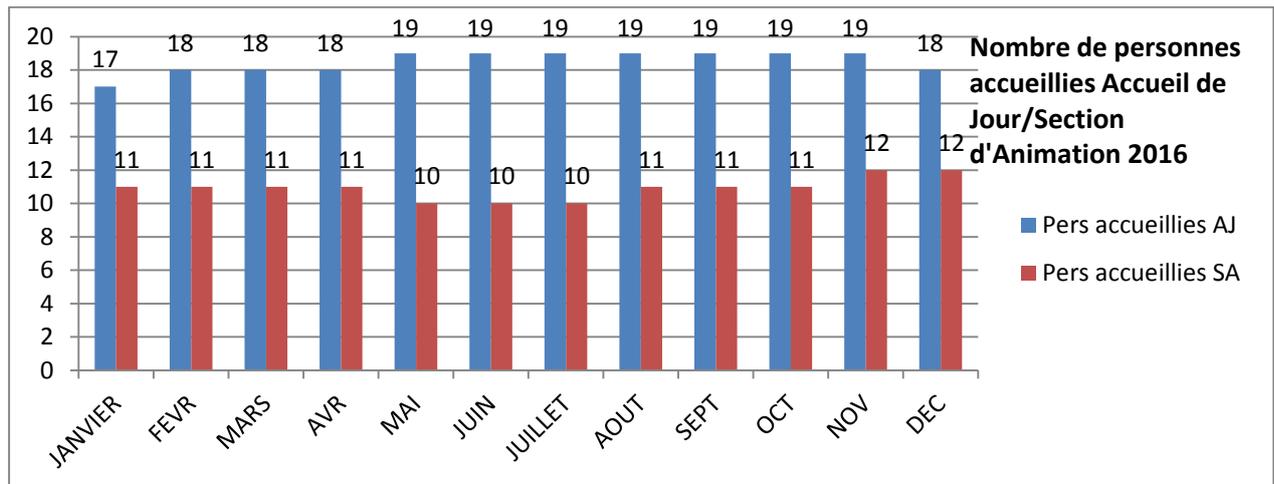
La vocation sociale et éducative de la Section d'animation est réaffirmée.

3. LA POPULATION ACCUEILLIE

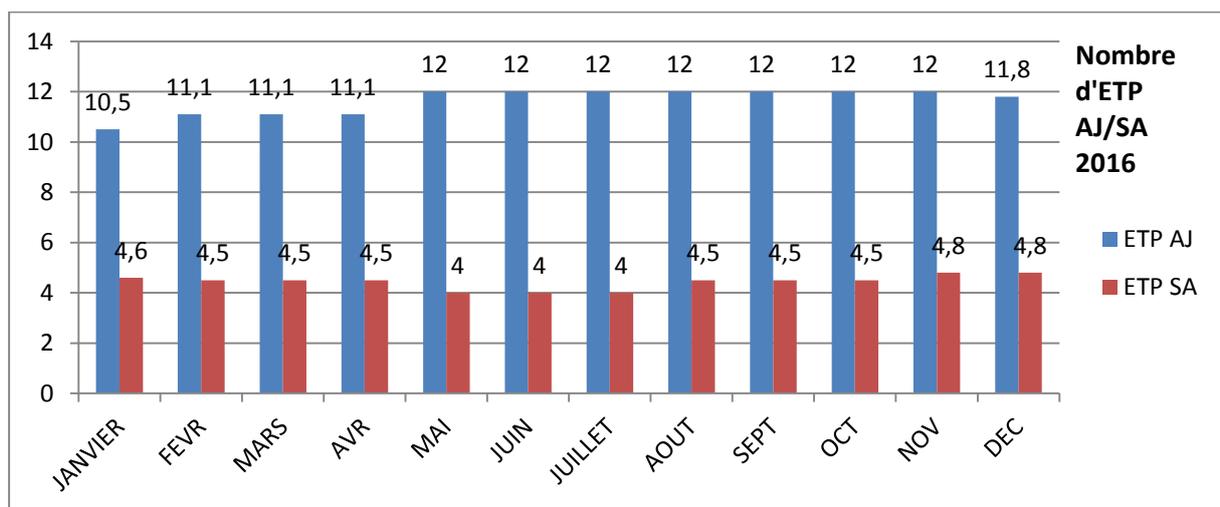
Au 31 décembre 2016, l'Accueil de Jour accompagne 30 personnes :

- 18 personnes au titre de l'Accueil de Jour (bénéficiant d'une orientation Foyer de vie (externat)
- 12 personnes au titre de la Section d'Animation (travailleurs ESAT bénéficiant d'une orientation en Section d'Animation)

3.1. Les entrées et les sorties



Au cours de l'année 2016, l'effectif le plus bas observé porte sur janvier 2016 avec l'accueil de 28 personnes. A compter de février 2016, il se maintient à 29 personnes jusqu'à fin juillet puis augmente sur août, à 30 personnes accueillies jusqu'à la fin de l'année, à l'exception du mois de novembre 2016 qui présente l'effectif le plus important de 31 personnes.



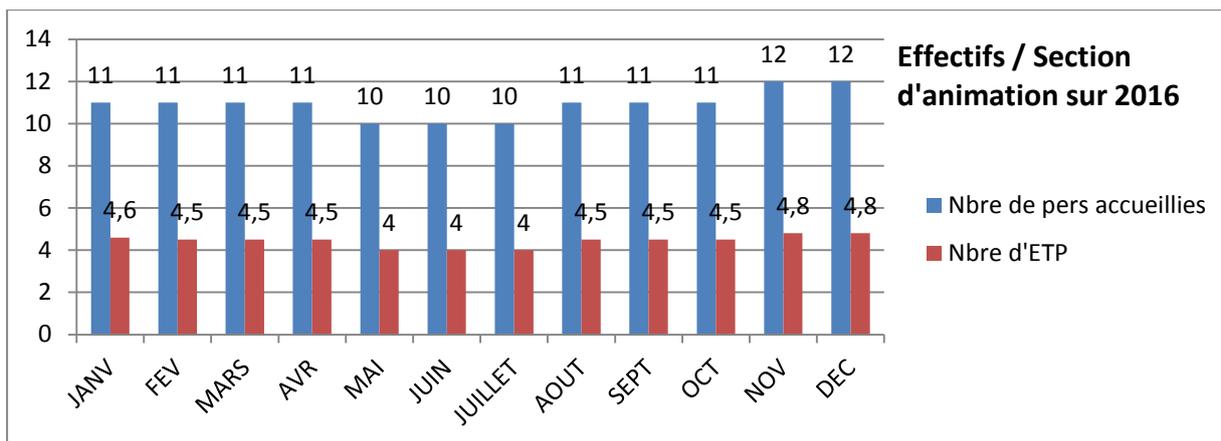
Le mois de janvier porte un accompagnement à 15.1 ETP (correspondant au temps de présence prévu pour 28 personnes sur une semaine) pour passer à 15.6 ETP (temps de présence pour 29 personnes de façon hebdomadaire) de février à avril 2016.

A partir de mai, l'accueil effectif de l'établissement est de 16 ETP (pour 29 personnes accueillies). D'août à octobre 2016, elle se maintient 16.5 ETP (pour 30 personnes). En novembre, le nombre d'ETP est de 16.8 puis de 16.6 en décembre 2016.

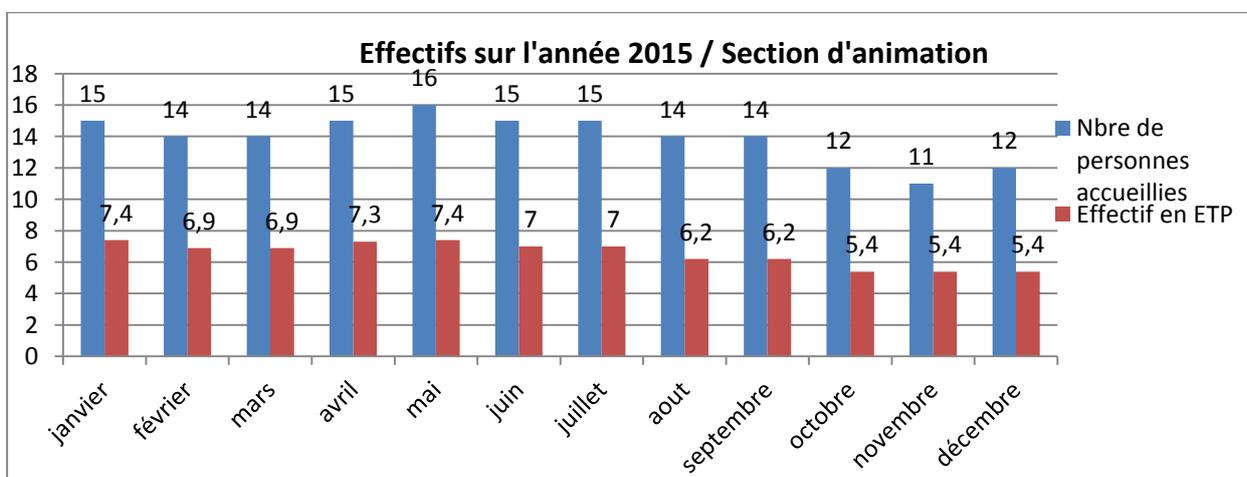
Sur l'établissement Accueil de Jour/Section d'Animation Eurêka, l'effectif global était donc de 30 personnes accompagnées qui représente 16.6 ETP, au 31 décembre 2016.

Si nous observons les effectifs de plus près en dissociant les deux types d'accueil proposés :

Concernant la Section d'Animation :



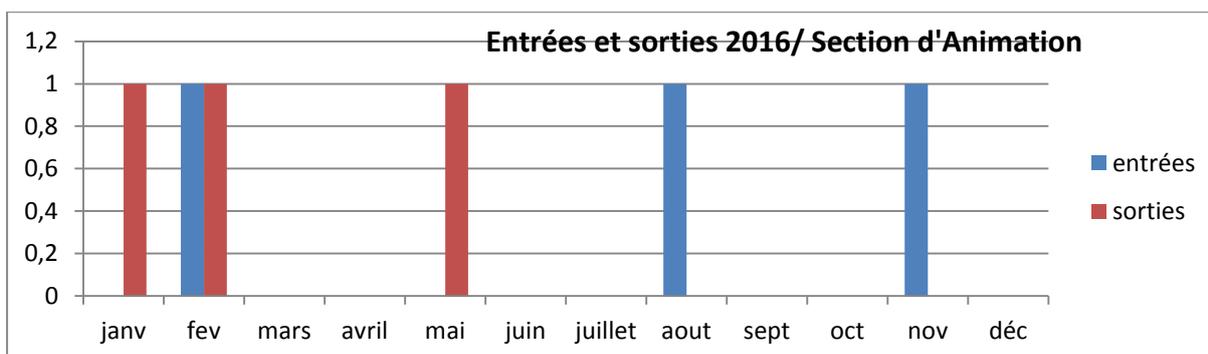
Au 31 décembre 2016, la Section d'Animation suivait 12 personnes équivalent alors à 4.8 ETP.



Les effectifs sur l'année 2015 sont supérieurs à ceux de l'année 2016 concernant la Section d'animation. Sur l'année 2015, la Section d'Animation a accompagné en moyenne sur l'année : 13.9 personnes soit une moyenne annuelle de 6.54 ETP.

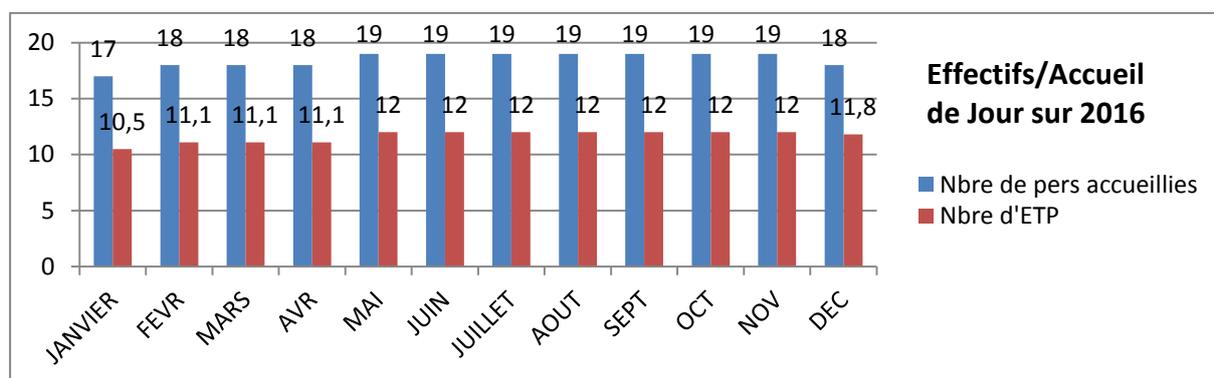
Alors que sur 2016, l'effectif de la Section d'Animation représente en moyenne 10.83 personnes accueillies pour un ETP moyen de 4.73.

Cette évolution s'explique par l'aboutissement sur l'année 2016 des projets de réorientation de 3 personnes. L'admission de trois autres usagers en cours d'année, n'a pas permis de maintenir l'effectif observée sur l'année 2015.



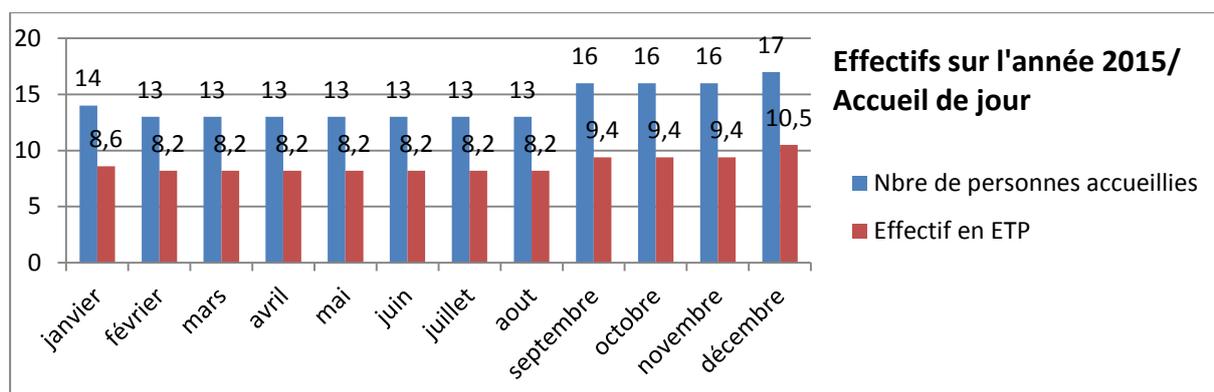
Sur l'année 2016, la Section d'Animation a accompagné 14 personnes.

Concernant l'Accueil de jour :

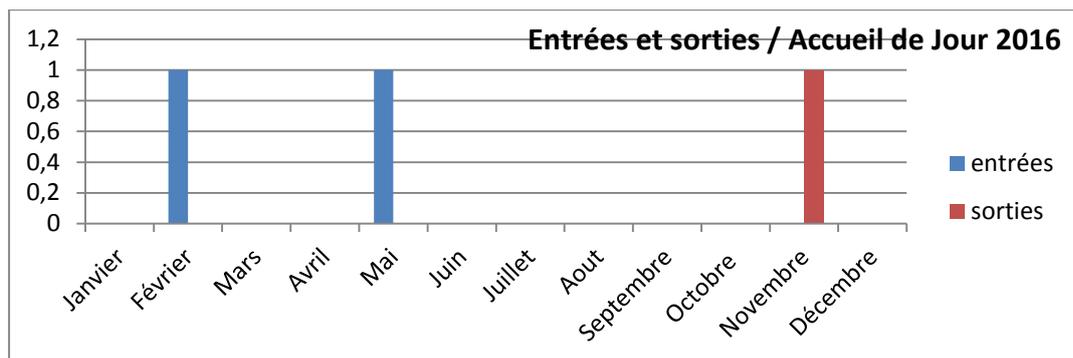


Au 31 décembre 2016, l'Accueil de jour accompagne 18 personnes, dont le temps de présence hebdomadaire équivaut à 11.8 ETP.

En janvier 2016, l'établissement accueille 17 personnes au titre de l'Accueil de jour ce qui représente 10.5 ETP



Comparé aux années précédentes notamment ci-dessus 2015, l'effectif de l'Accueil de jour est nettement supérieur sur l'année 2016. En effet, la démarche de communication réalisée fin 2015 puis en cours d'année 2016, a favorisé l'augmentation conséquente de la liste d'attente offrant ainsi la possibilité d'admettre davantage de personnes au regard de notre expérience en termes de taux d'absentéisme sur les années précédentes. En effet, force est de constater que la population relevant de l'Accueil de jour génère un absentéisme important que nous avons tenté d'absorber par un effectif supérieur à la capacité d'accueil autorisée. Le lissage sur l'année doit permettre de tendre vers un accueil au réel à 10 ETP sur l'année, tout en répondant à davantage de besoins identifiés (personnes sur la liste d'attente).



Sur l'année 2016, l'Accueil de Jour a accompagné 19 personnes.

3.1.1. Les admissions

Trois personnes ont été admises au cours de l'année 2016, concernant la Section d'Animation. Ces trois personnes ont été orientées par l'ESAT La Ribière :

- L'une d'entre elle a pour projet un arrêt progressif du travail en ESAT, avec la recherche d'une structure répondant à ses besoins lors de son départ en retraite. Au 31 décembre 2016, cet homme a 57 ans et est hébergé à la Résidence le Kaolin.
- Une autre personne est un jeune travailleur ESAT, de 24 ans, sortant d'IME, en difficulté pour se maintenir sur une activité une journée entière. Le passage en Section d'animation est envisagé comme une phase d'adaptation nécessaire en vue d'intégrer un jour peut-être, l'ESAT à temps plein. Il est également hébergé sur la Résidence le Kaolin.
- Une autre de ces personnes est un homme de 30 ans, souffrant d'une pathologie générant une fatigue importante et dont l'aménagement du temps de travail est nécessaire en vue de le maintenir en ESAT. Cette personne vit à son domicile avec un suivi SAVS.

Concernant l'Accueil de Jour, deux admissions ont eu lieu sur 2016 : une en février et une en mai. Il s'agit de :

- Un jeune homme de 20 ans, provenant d'un IME orienté par cette structure vers notre Accueil de jour. Il réside au domicile parental.
- Un homme de 52 ans, réorienté par la Section d'animation en lien avec l'évolution de son projet de vie. Après plusieurs années passées en foyer d'hébergement (Résidence le Kaolin), il réside désormais à son propre domicile. La mise en place de l'étayage mis en place par le SAPHAD de l'APF : intervention d'une aide à la personne et d'une infirmière libérale, a permis l'aboutissement de son projet de vie.

3.1.2. Les sorties

Au cours de l'année 2016, trois projets de réorientation ont abouti pour trois personnes de la Section d'Animation :

- Un homme de 61 ans, a intégré une Famille d'Accueil en Creuse, en mai 2016. Il était accompagné par la Section d'animation depuis 2 années.
- Un homme de 52 ans, a intégré le Foyer de vie, « le Jardin des Amis », en janvier 2016. La Section d'animation l'a accompagné durant 3.5 ans.

- Un homme de 52 ans, a été admis sur l'Accueil de Jour, en février 2016. Il était accompagné depuis 7 ans par la Section d'animation.

Ces trois personnes sont d'anciens travailleurs ESAT dont le départ en retraite a conditionné l'évolution du projet de vie vers l'accueil sur d'autres structures. Ils étaient tous trois hébergés jusqu'alors à la Résidence le Kaolin.

Sur l'Accueil de jour, l'accompagnement d'une femme de 59 ans a été interrompu à notre initiative au vu de l'évolution de sa situation médicale. Son état de santé se précarisant, notre établissement ne disposait plus des moyens nécessaires afin d'assurer son accompagnement et sa sécurité. Cette personne a été accueillie durant un an et deux mois sur notre établissement à raison d'une journée hebdomadaire.

3.1.3. La liste d'attente

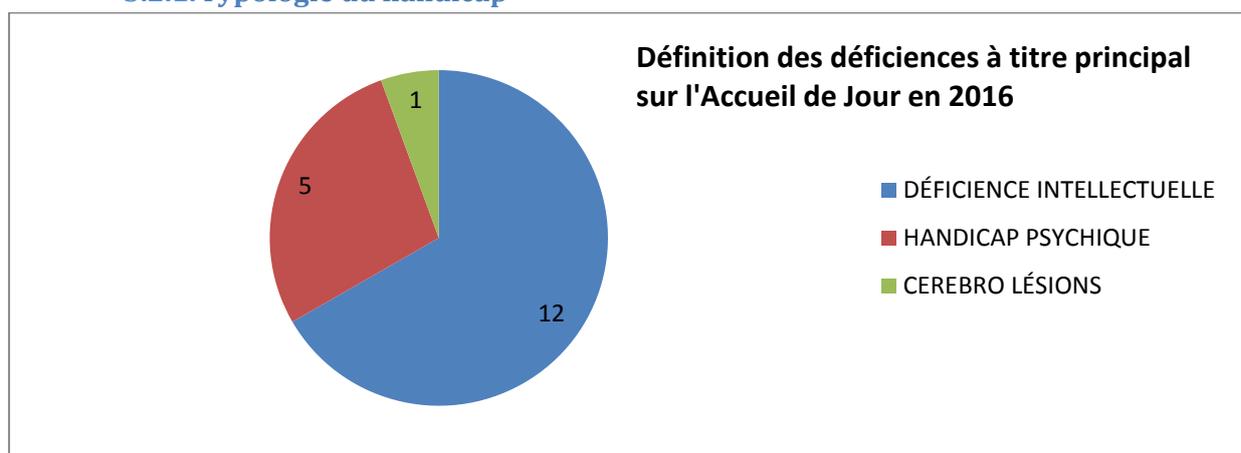
Au 31 décembre 2016, la liste d'attente de l'Accueil de Jour est constituée de 14 personnes, représentant 6.3 ETP.

Ces personnes ont été orientées comme suit :

- 2 personnes orientées par l'EMHP (Equipe Mobile Handicap Psychique- CH Esquirol)
- 3 personnes orientées par les IME (IME PEP, EMESD CDTPI, IME APAJH)
- 2 Personnes orientées par le SAPHAD Delta plus
- 1 Personne orientée par le SAIS Les Seilles (St Junien)
- 1 Personne orientée par l'Accueil de jour de Delta plus
- 1 personne orientée par le SESSAD de Lormier (PEP 87)
- 1 personne orientée par le SAVS de la Fondation des Amis de l'Atelier
- 1 personne provenant d'un Accueil de jour en région parisienne
- 2 personnes orientées directement par la MDPH.

3.2. Le profil des personnes accueillies

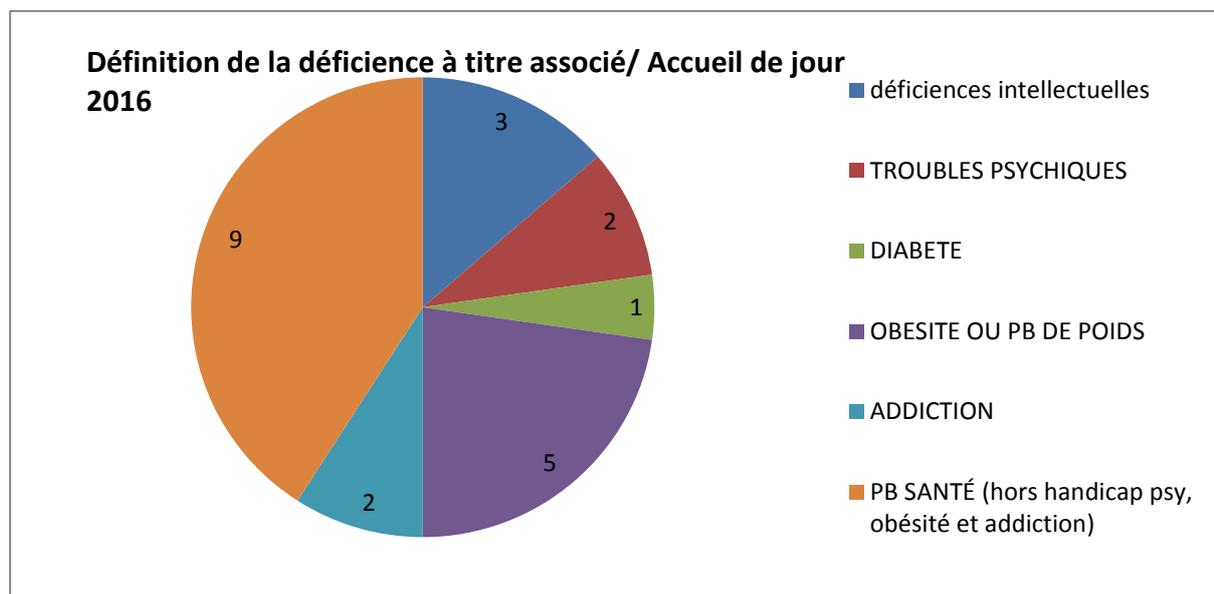
3.2.1. Typologie du handicap



66.7% du public accueilli en Accueil de Jour présente une déficience intellectuelle au titre de la déficience principale.

27.8% (5 sur 18) des personnes présentent un handicap psychique au titre de la déficience principale.

5.5% de la population souffre de cérébro-lésions à titre principal.



Sur les 12 personnes présentant une déficience intellectuelle à titre principal :

- 2 personnes ont des troubles psychiques associés,
- Une personne souffre également de diabète,
- 3 sont porteuses de trisomie 21.

Concernant les personnes présentant un handicap psychique au titre de la déficience principale :

- L'une d'entre elle souffre d'une addiction à l'alcool ;
- 3 d'entre elles ont une déficience intellectuelle à titre secondaire (et une de ces trois personnes souffre d'obésité).

Une personne de l'Accueil de jour souffre de cérébro-lésions (traumatisme crânien). Elle présente également une addiction à l'alcool et une déficience des fonctions sphinctériennes.

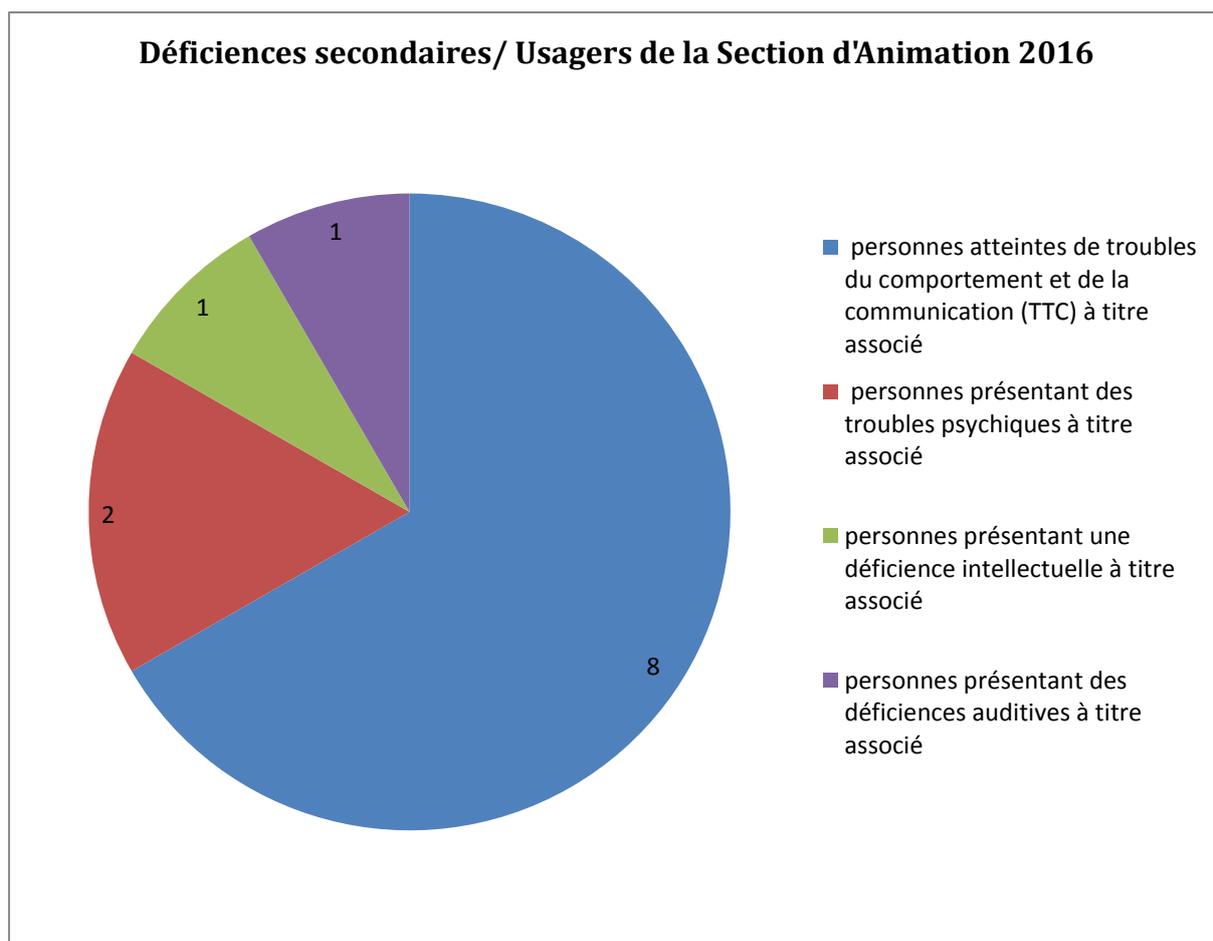
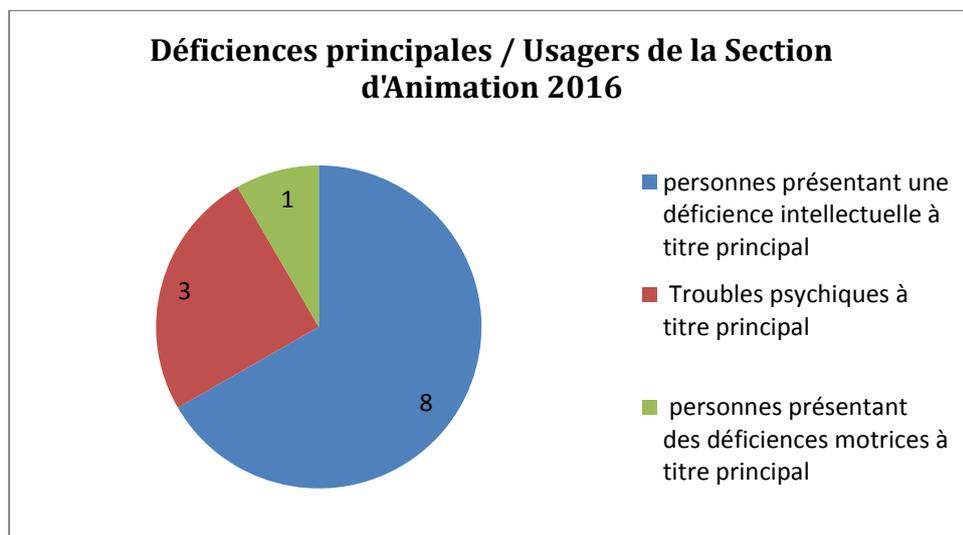
Sur l'ensemble des usagers de l'Accueil de Jour, 5 personnes accompagnées vivent une problématique de santé conséquente au quotidien (insuffisance rénale, problèmes respiratoires nécessitant une assistance mécanique nocturne, surinfection d'un membre inférieur, problèmes articulaires, problèmes digestifs). 4 autres personnes présentent une problématique médicale nécessitant une simple vigilance.

Nous reviendrons sur ces problématiques dans le paragraphe 3.2.7, en ce qu'elles génèrent en termes d'accompagnement.

Les usagers de la Section d'Animation présentent à 66.7% une déficience intellectuelle au titre de la déficience principale (grille d'évaluation ANAP).

25% des travailleurs admis en Section d'Animation présentent des troubles psychiques au titre de la déficience principale.

Une personne (ce qui revient à 8.3% du public accueilli) est en situation de déficiences motrices à titre principal.



66.7% des usagers de la Section d'animation sont atteints de troubles du comportement et de la communication à titre associé.

16.7% des personnes présentent des troubles psychiques à titre associé.

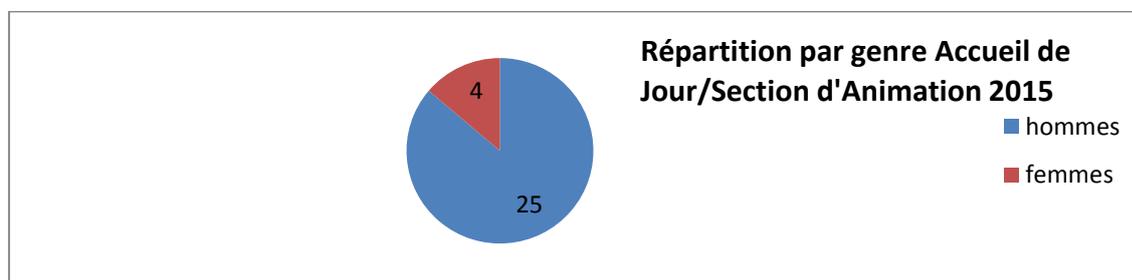
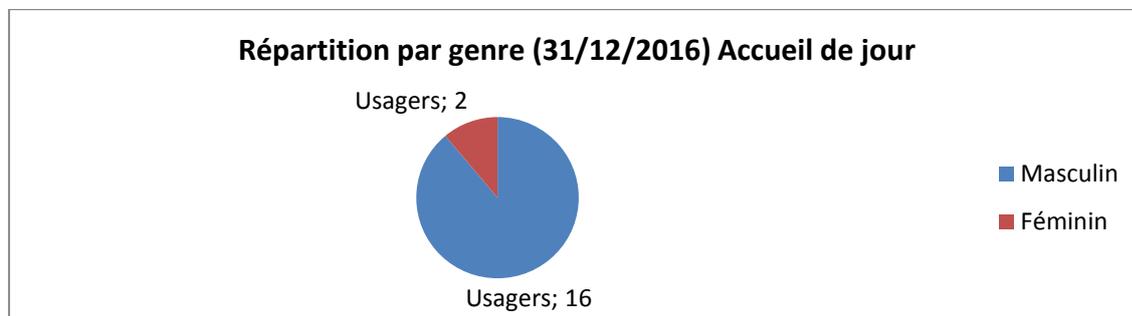
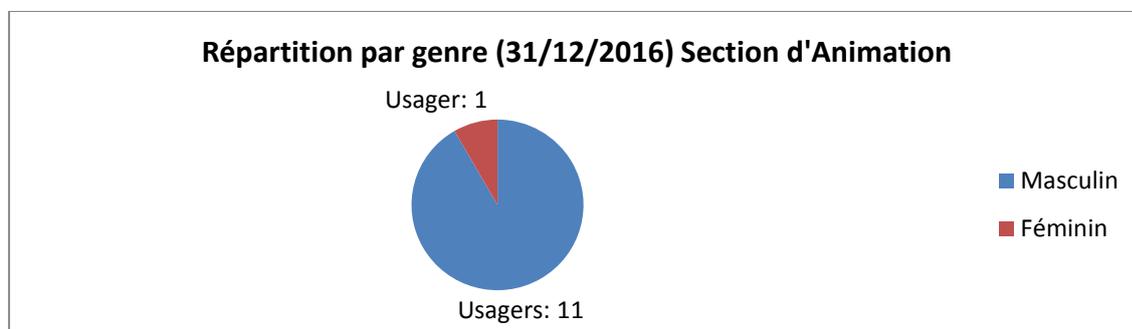
La personne en situation de handicap moteur au titre de la déficience principale présente une déficience intellectuelle à titre associé.

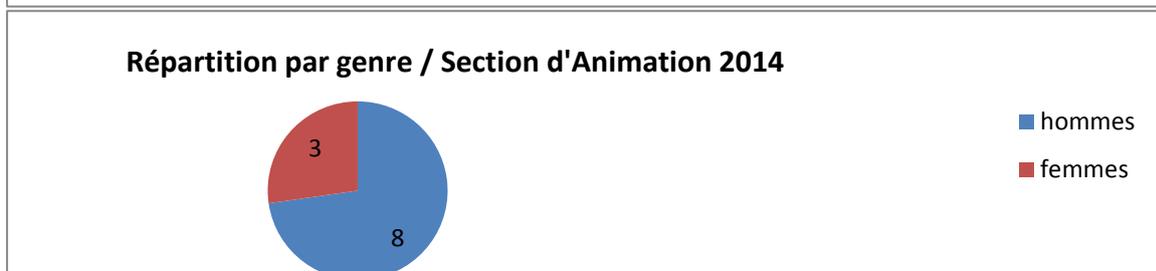
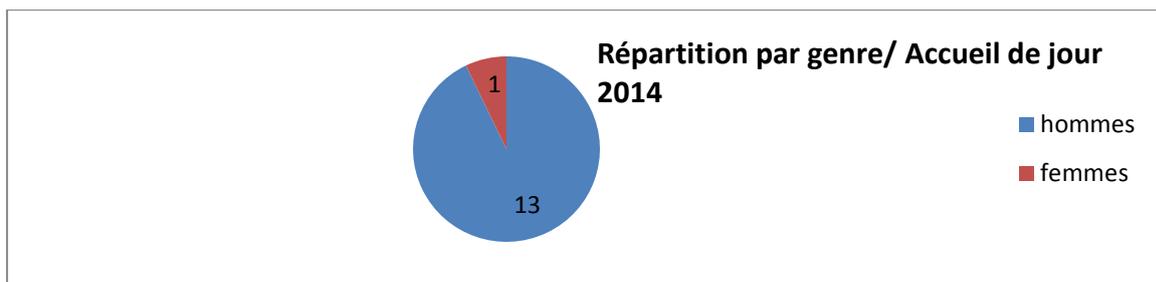
Une personne en situation de déficience intellectuelle à titre principal, présente des déficiences auditives à titre associé.

3.2.2. Répartition Hommes/ femmes

Depuis sa création, l'Accueil de jour et la Section d'Animation Eurêka accueille en majorité des personnes de genre masculin.

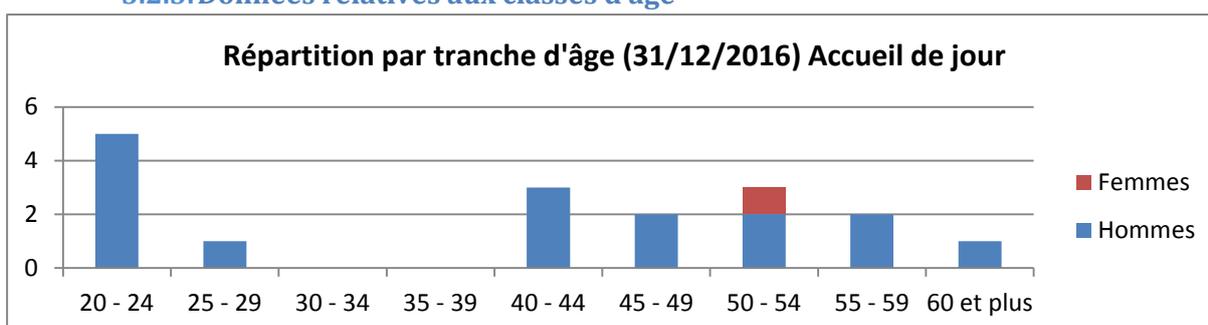
Cependant, force est de constater que sur les trois dernières années, la population masculine a augmenté. En effet, les personnes de genre féminin représentaient 19% de la population accueillie en 2014 contre 16% en 2015. Elles ne représentent plus que 10% des usagers en 2016.



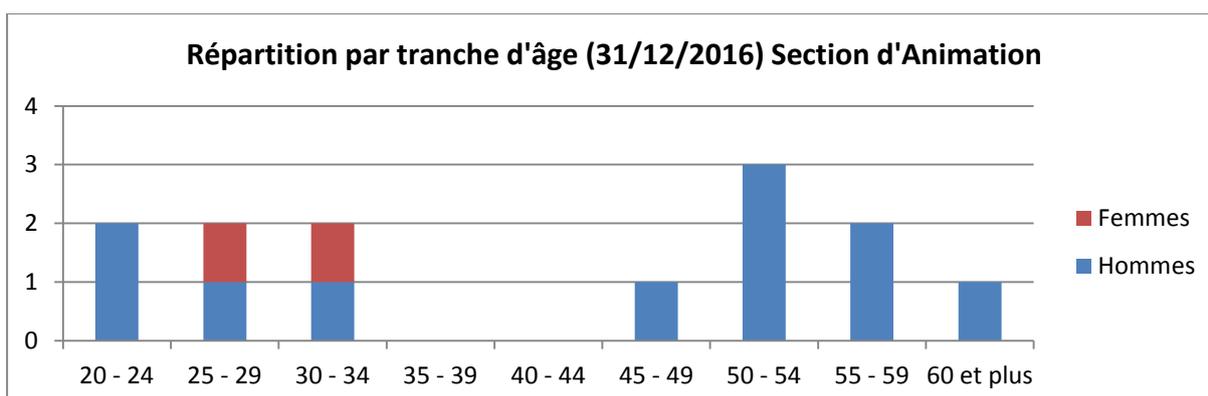


Nous pouvons également constater sur les graphiques 2015 et 2016, que la baisse de la population féminine est inhérente à la Section d'Animation.

3.2.3. Données relatives aux classes d'âge

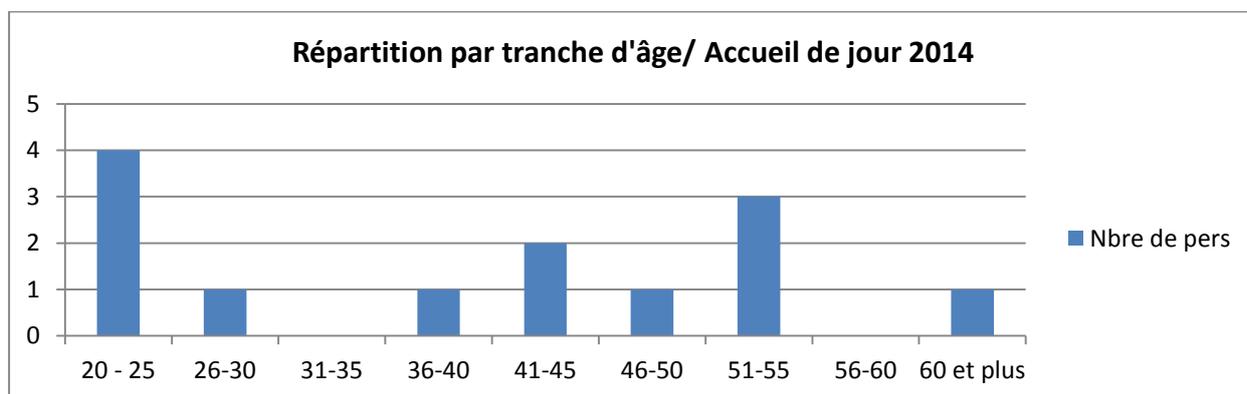
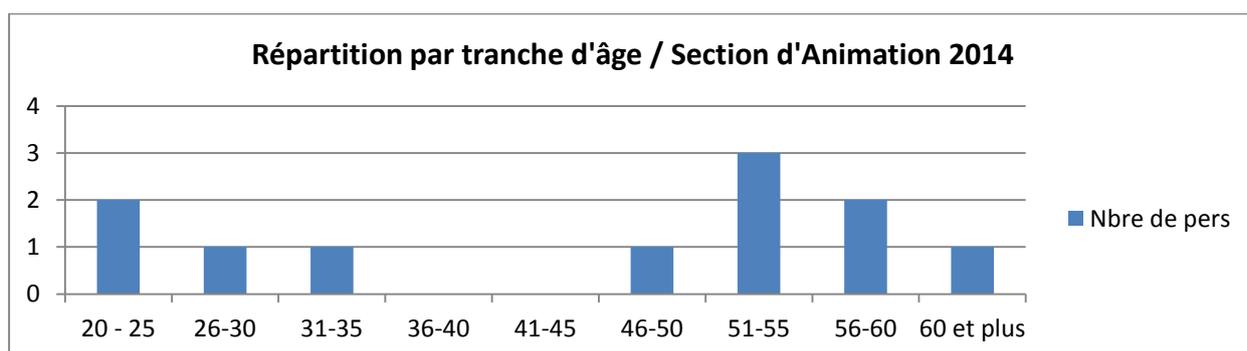
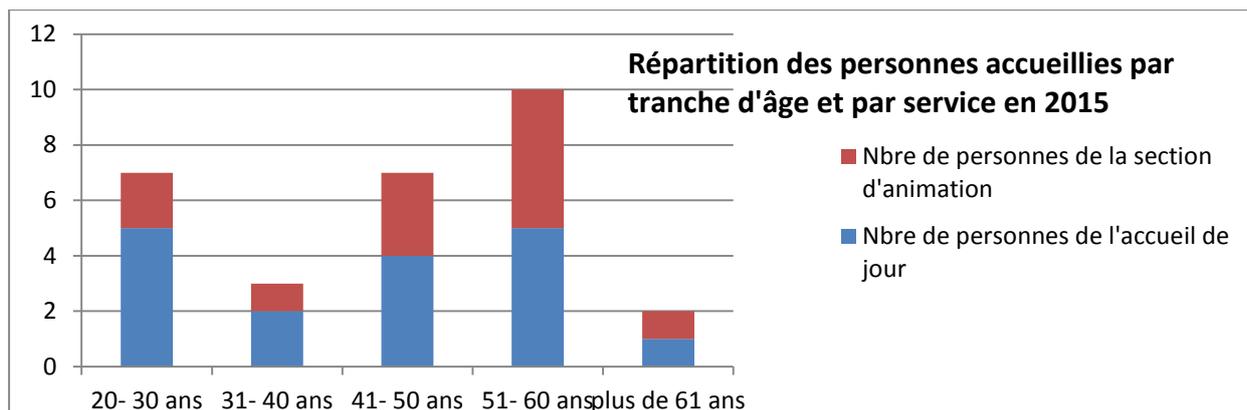


Sur l'Accueil de Jour, la moyenne d'âge est de 41,51 ans au 31 décembre 2016.



La moyenne d'âge sur la Section d'animation fin 2016 est de 42,55 ans.

Cet histogramme met en évidence une certaine hétérogénéité dans les classes d'âge et donc une mixité des générations.

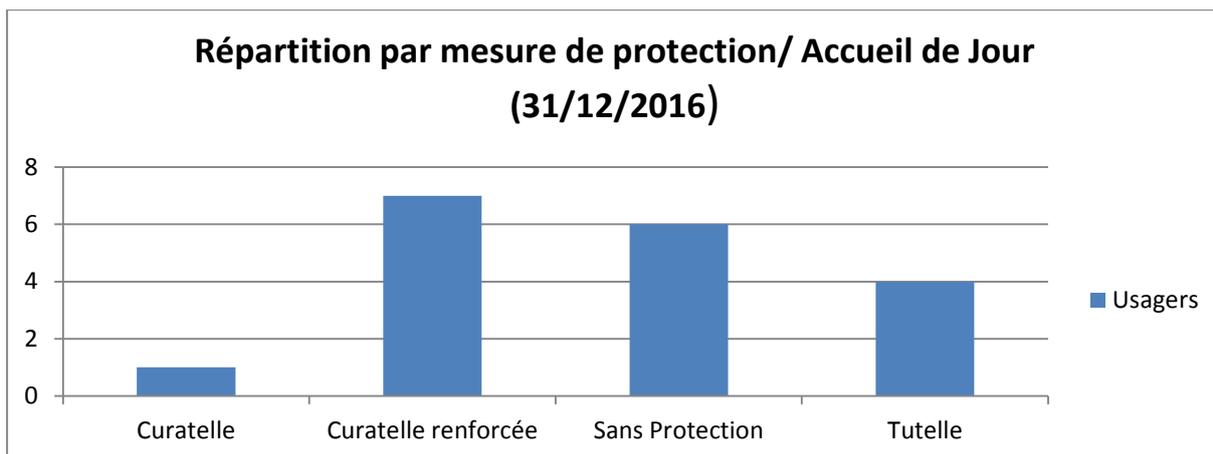


Dans le rapport d'activité de 2015, nous notions que la moyenne d'âge sur l'ensemble de l'établissement Accueil de Jour et Section d'Animation ne cessait de baisser depuis 2013 : elle était de 54,25 ans en 2013, de 52,40 ans en 2014 et fin 2015, la moyenne d'âge était de 46,58 ans. Fin 2016, la moyenne d'âge est de 42,26 ans.

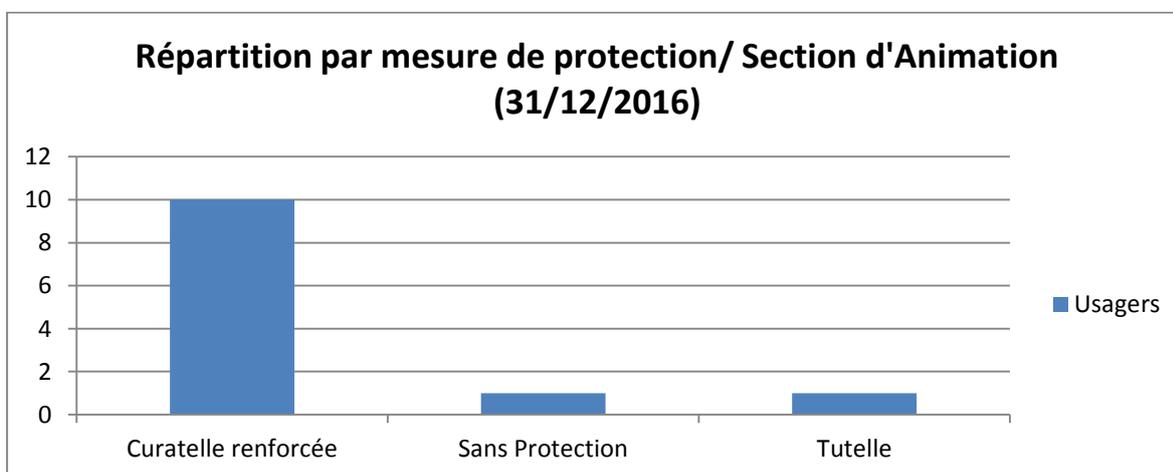
3.2.4. Ancienneté

Au 31 décembre 2016, la durée moyenne du séjour sur l'Accueil de Jour/ Section d'Animation est de 3.74 ans. En 2014, elle était de 2.37 ans. Le calcul n'avait pas été repris en 2015.

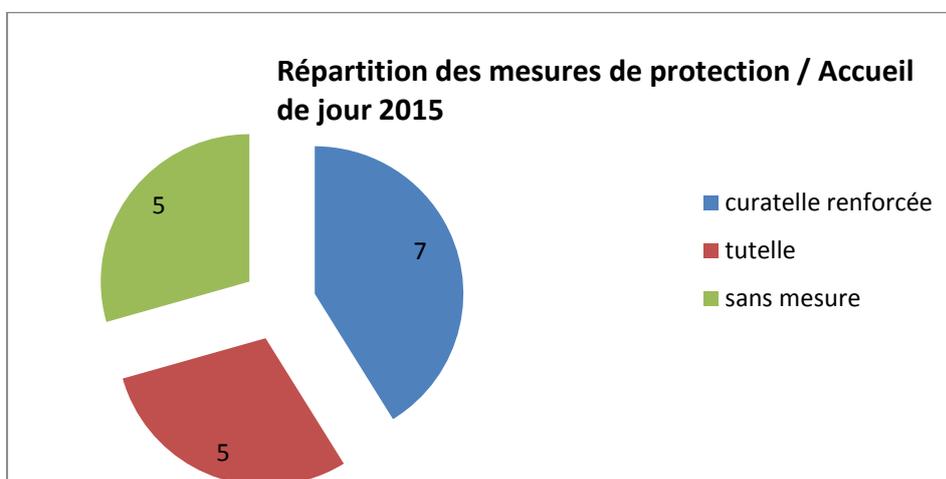
3.2.5. Mesures de protection



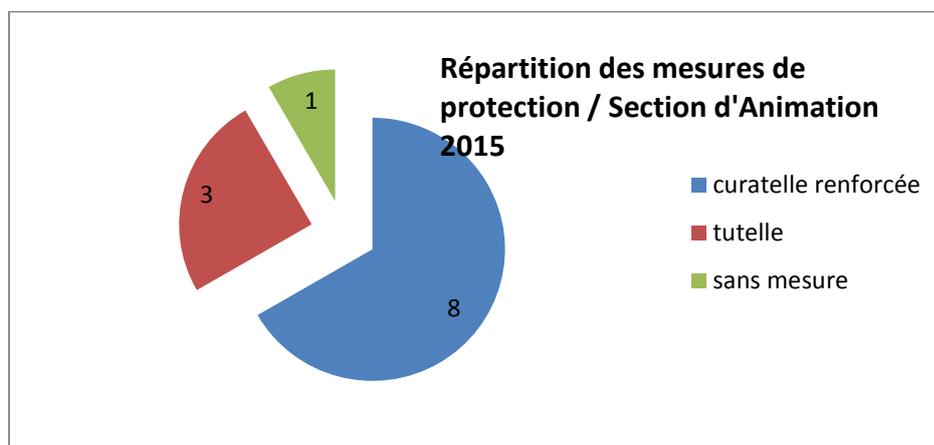
Au 31 décembre 2016, 33% des usagers de l'Accueil de jour ne bénéficient pas de mesure de protection juridique. 12 personnes sur 18 accueillis sont sous mesure de protection soit 67% personnes accueillies.



11 usagers sur 12 bénéficient d'une mesure de protection juridique sur la Section d'Animation, au 31 décembre 2016. Nous retrouvons le même pourcentage que sur 2015 (92% des usagers ont une mesure de protection). Par contre, le nombre de mesures de curatelle renforcée a augmenté de 17%, tandis que le nombre de mesures de tutelle a été divisé par trois.

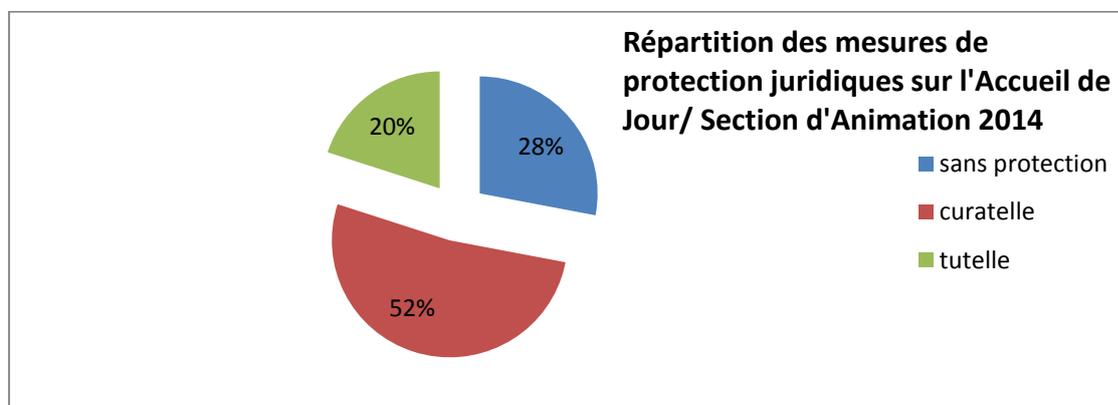


Au 31 décembre 2015, 71 % des personnes de l'Accueil de jour avaient une mesure de protection (12 personnes sur 17). Nous constatons une augmentation de 7% depuis l'année précédente, du nombre de personnes sous mesure de protection juridique.



En décembre 2015, nous constatons que 92% des personnes de la section d'animation avaient une mesure de protection (11 personnes sur 12). De même que sur l'Accueil de jour, le nombre de mesures de protection juridique avait augmenté sur la section d'animation : ici de 10%.

Au total, 6 personnes sur les 29 accueillies n'avaient pas de mesures de protection. 5 d'entre elles vivaient chez leurs parents et ont entre 22 et 27 ans. Une personne accueillie ne bénéficiant pas de mesure de protection vivait alors, à son domicile avec un suivi SAPHAD. Une démarche de mise sous protection était engagée pour cette dernière personne.



L'augmentation du nombre de personnes accueillies sur l'Accueil de Jour ne bénéficiant pas de mesure de protection juridique est à mettre en lien avec le rajeunissement de la population accueillie. En effet, il s'agit essentiellement de jeunes personnes sortant tout juste d'IME et résidant chez leurs parents. Ces derniers ne perçoivent pas vraiment l'intérêt de la démarche de saisine du Juge des tutelles.

Un travail de communication et de sensibilisation auprès des familles et des proches est amorcé. En effet, les familles et les personnes accueillies manquent parfois d'information sur ce droit à la protection.

En 2014, nous avons organisé en partenariat avec l'UDAF une information aux familles et aux personnes accueillies sur les différentes mesures de protection et les démarches à accomplir.

Une intervention d'un service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux s'est déroulée sur l'établissement début 2016.

De plus à chaque réunion de projet, nous ne manquons pas de ré aborder ce sujet.

3.2.6. Répartition des domiciles de secours (Foyers uniquement)

Seule une personne accueillie au titre de la Section d'Animation relève de la MDPH de Corrèze.

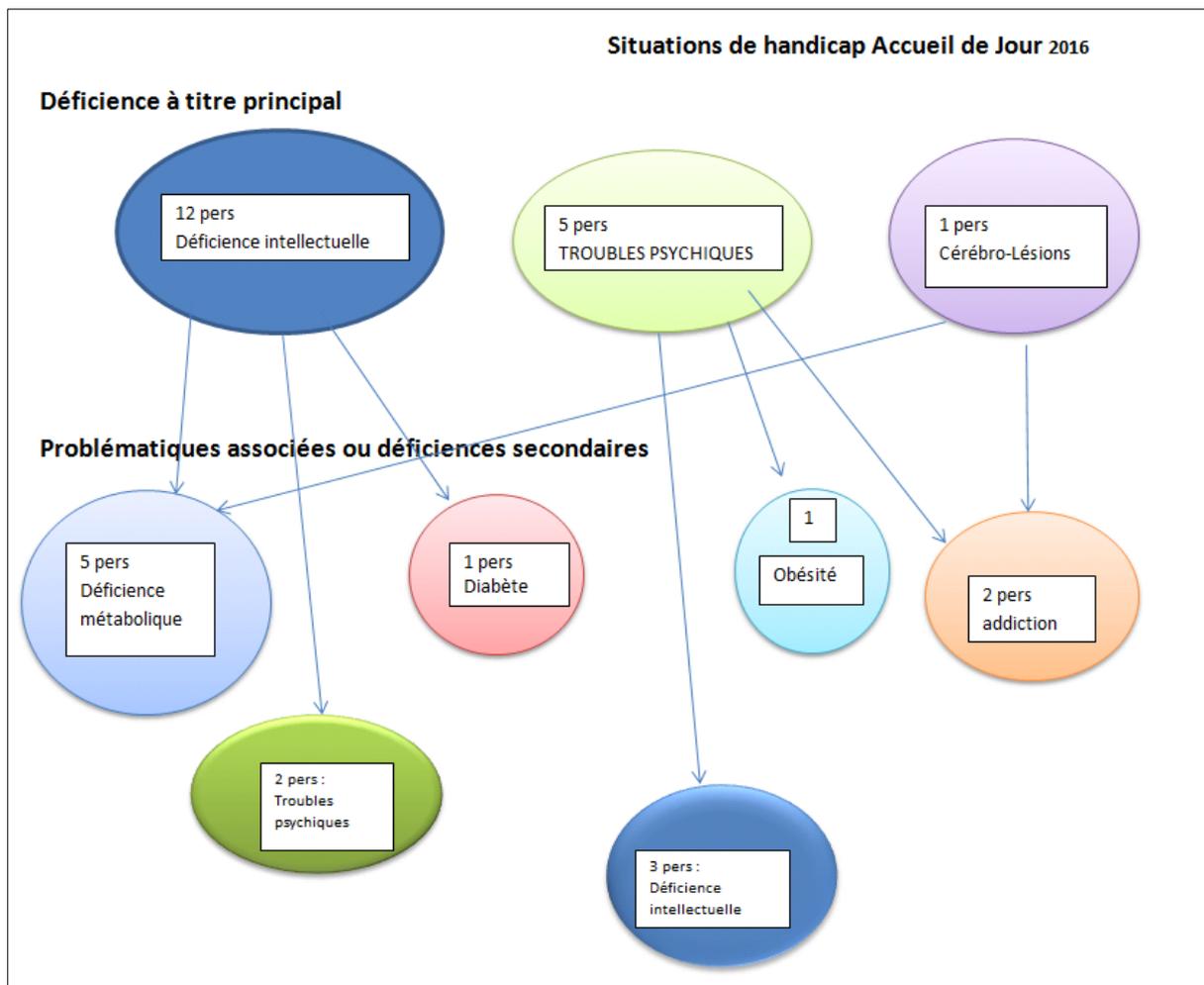
Un usager admis à l'Accueil de Jour le 25 février 2016 a relevé du département de la Creuse jusqu'au 25 mai 2016.

L'ensemble des autres usagers de l'Accueil de Jour/Section d'Animation est rattaché à la MDPH de la Haute-Vienne.

Nous avons rencontré des difficultés d'ordre administratif ayant généré une problématique en termes de facturation. A ce jour, nous ne savons pas si l'aide sociale sera reversée pour l'accueil de cette personne. En effet, elle relève de la MDPH Haute-Garonne qui a refusé d'activer l'orientation en Section d'Animation eu égard à sa sortie d'ESAT. Pour le département de Haute-Garonne, la notification d'orientation en Section d'Animation (appellation « Section temps libéré ») fait partie intégrante et à titre unique, de la notification d'orientation en ESAT.

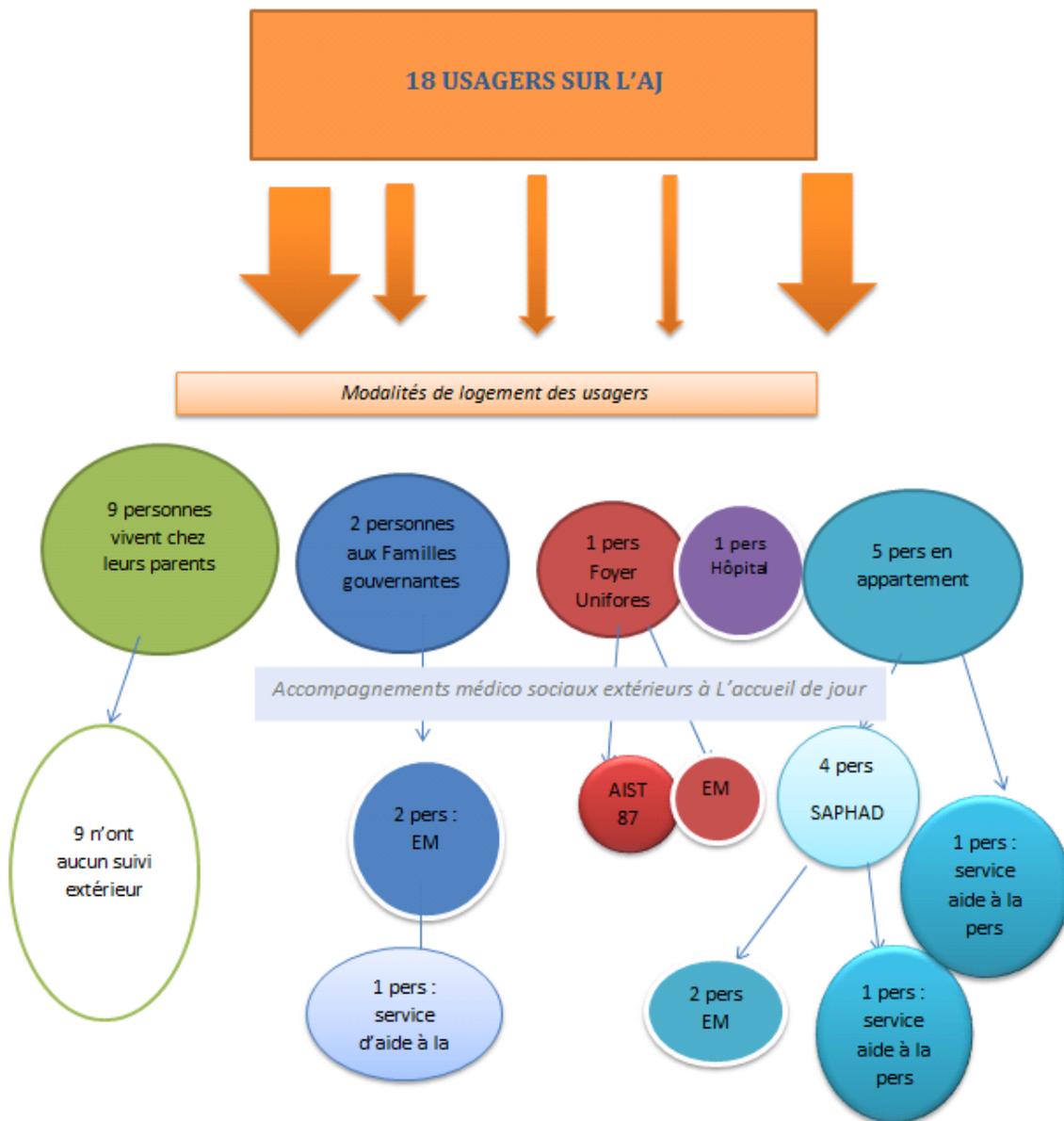
3.2.7. Constats d'évolution

Le graphique ci-dessous reprend les éléments décrits au paragraphe 3.2.1 p. 15, concernant la typologie du handicap essentiellement sur l'Accueil de jour. Il met en évidence les problématiques de santé cumulées à la déficience principale.



Si nous reprenons la définition suivante de l'appellation « situation complexe »: « situation qui recouvre une complexité liée à des problématiques spécifiques (ex: une pathologie) qui nécessitent l'étayage d'autres partenaires (addictions, problèmes psychiatriques ou psychologiques, troubles associés, troubles autistiques...) et à son évolution », nous pouvons émettre l'hypothèse selon laquelle, les situations inhérentes à notre Accueil de jour présentent une complexité certaine.

Ce schéma nous mène directement au suivant, mettant en exergue les accompagnements nécessaires au maintien à domicile des personnes accompagnées sur l'Accueil de jour.



L'Accueil de jour accompagne 18 personnes actuellement (dont 4 temps plein), ce qui représente 11.8 ETP.

L'accueil séquentiel est une réponse proposée au projet de chaque personne. La capacité d'offrir un accueil séquentiel permet aux personnes de « doser » avec l'aide de l'équipe leur besoin en fonction de leur situation de vie ou de période plus ou moins sensible de leur existence. Le fonctionnement se veut donc souple pour accueillir chacun en fonction de ses besoins autant que possible.

Sur ces 18 personnes :

9 vivent chez leurs parents sans aucun suivi sur l'extérieur (type SAPHAD)

2 personnes vivent sur le dispositif UDAF « Familles gouvernantes »

1 personne au foyer logement UNIFORES

1 personne au centre hospitalier de Chastaingt

5 personnes vivent dans leur propre appartement : 4 d'entre elles bénéficient d'un accompagnement du SAPHAD

Les accompagnements médico-sociaux extérieurs sont les suivants :

5 personnes sont suivies par une équipe mobile du CHS

5 personnes bénéficient d'un service d'aide à la personne (ADPAD, AIST 87)

6 personnes cumulent l'intervention d'au moins 2 services d'accompagnement au domicile et sont identifiées comme présentant des **situations complexes**.

De 2015 à novembre 2016, nous avons également accueilli une personne déficiente intellectuelle et en situation de handicap psychique, présentant des troubles du comportement, notamment d'ordre alimentaire, résidant à son domicile avec un parent atteint de la maladie d'Alzheimer. Cette personne est maintenue chez elle selon sa volonté, grâce à un accompagnement réalisé par un SAPHAD, une aide à la personne s'y rendant au quotidien, ainsi qu'une infirmière libérale. Au cours de l'année 2016, la situation complexe est rapidement devenue critique¹. En effet, l'équipe éducative s'est confrontée, au refus de cette personne de se nourrir et de s'hydrater. La stimulation de l'équipe éducative à ce niveau, généra alors des comportements inadaptés de la part de l'usager : cris, pleurs. A ces faits, s'ajoutaient des difficultés motrices s'accroissant de jour en jour. En lien avec la question d'ordre médical qui se posait à nous, celle du sens de notre accompagnement était d'autant plus prégnante. Son état de santé tant physique que psychologique, nous a conduits à signaler la situation au tuteur et à la MDPH et proposer une orientation en Foyer d'Accueil Médicalisé, qu'elle a refusée. Nous avons dû cesser notre accompagnement n'ayant plus les moyens de l'accueillir.

Concernant la Section d'animation : Pour rappel, la Section d'Animation accueille 12 personnes à temps partiel équivalent à 4.8 ETP (sur une semaine)

100% des personnes accueillies à la Section d'animation résident à Limoges. Cette donnée s'explique par la proximité géographique liée au lieu de travail et du fait que 10 usagers de la Section d'animation sur 12, vivent au foyer d'hébergement, la résidence « Le Kaolin ».

Deux personnes résident à leur propre domicile et bénéficient d'un suivi du SAVS de Limoges (Fondation des Amis de l'Atelier).

4 personnes sont accueillies 0.4ETP soit 33% des usagers sont à 40% sur la Section d'animation.

5 personnes sont suivies à hauteur de 0.5ETP ce qui représente 41.66% des usagers qui sont à 50% de leur temps sur la Section d'Animation.

2 personnes sont à 0.3 ETP (16% des usagers sont à 30% sur la Section d'animation).

1 personne vient à 0.1 ETP (8%).

En 2015, 5 personnes étaient également accueillies à 50%, ainsi que 4 personnes à 40%. Par contre, il était fait état de deux accueils exceptionnels à 60% et 80% pour qui les projets de vie ayant abouti, ne font plus partie des effectifs.

En 2014, il y avait également 5 personnes à 50% sur la Section d'animation et 4 personnes à 40%. Deux situations exceptionnelles : l'une à 90% et l'autre à 80% sur la Section d'Animation, étaient mentionnées.

¹ Situation critique: situation sans solution, limite de l'accompagnement (écart entre besoins et moyens), correspond souvent à un diagnostic qui sera une porte à un signalement.

En 2016, la disparition des situations exceptionnelles nous ouvre à l'hypothèse selon laquelle, les dispositifs et procédures mis en place favorisent l'anticipation des situations de cessation d'activité professionnelle et l'aboutissement des projets de réorientation.

Au 31 décembre 2016, les projets des personnes accueillies peuvent être répartis comme suit :

- 50% des usagers de la Section d'Animation s'y rendent à des fins de préparation à la cessation d'activité professionnelle.
- 33% des usagers (4 personnes) sont admis à la Section d'Animation au titre du maintien à l'ESAT : 3 de ces personnes sont particulièrement fatigables et leur situation médicale nécessite un aménagement du temps de travail. L'une d'entre elles présente une maladie évolutive (syndrome de Jacobsen) et un diabète ; une autre de ces personnes est également en situation de handicap physique ; les deux autres usagers présentent des troubles psychiques à titre principal et sont atteints de troubles du comportement et de la communication à titre associé.
- 16% des personnes y sont accueillies afin de bénéficier d'une phase d'adaptation ou de transition à la situation de travail, en vue de réintégrer a posteriori l'activité à l'ESAT à temps plein. Ces deux personnes présentent une déficience intellectuelle à titre principal et sont atteintes de troubles du comportement et de la communication (TTC) à titre associé. L'une d'elles souffre du syndrome X Fragile. Pour ces deux usagers, les capacités de concentration nécessitent d'être développées. Une immaturité affective est également notée.

Depuis 2015-2016, nous observons une évolution des accompagnements proposés par la Section d'Animation au regard de l'évolution des besoins des travailleurs en ESAT :

- L'accompagnement au titre du maintien à l'ESAT pour des personnes souffrant de fatigabilité au travail se développe. Il concerne essentiellement des trentenaires dont la situation de handicap est génératrice de fatigue.
- L'accompagnement dans l'adaptation à un nouveau rythme de vie s'adresse davantage aux travailleurs en ESAT les plus jeunes. La moyenne d'âge des usagers concernés est de 23.5 ans.

L'accompagnement à la cessation d'activité concerne des personnes dont la moyenne d'âge au 31 décembre 2016 est de 54.8 ans.

Depuis l'ouverture de l'établissement en 2009, 38 départs et réorientations ont eu lieu. Nous en proposons la description ci-dessous :

Bilan départs - réorientations depuis janvier 2009			
		SA	AJ
	MAS (traumatisés craniens)	1	0
	FAMILLE D'ACCUEIL	1	1
	EHPAD	2	1
	RETOUR EN FAMILLE	1	1
	SAPHAD + ACCUEIL DE JOUR	1	0
	FOYER DE VIE	13	5
	FAM	0	2
	ARRET D'ACCOMP AGNEMENT	2	3
	HOPITAL PSYCHIATRI QUE	0	2
	DECES	0	2
	TOTAL	21	17
	TOTAL SA + AJ	38	

3.3. Données relatives à l'activité

3.3.1. L'absentéisme

L'établissement est ouvert 250 jours par an.

L'Accueil de jour dispose d'un agrément pour l'accueil de 10 ETP (ou places), ce qui porte le nombre de journées théoriques d'accueil à 2500.

Sur l'Accueil de Jour, nous constatons au 31 décembre 2016, 533 journées d'absences (injustifiées ou congés), 85 jours d'arrêt maladie et 3 jours d'hospitalisation soit 621 jours d'absences sur l'année. Les données concernant les jours d'absences prennent en compte les périodes de vacances posées par les usagers *ce qui signifie que les personnes accueillies n'ont pas toutes pris leurs jours de congés*.

La Section d'animation a une capacité d'accueil de 9ETP. Le nombre de journées théoriques est donc de 2250 pour l'année. La Section d'Animation fait état au 31 décembre 2016, de 204 jours d'absences, 18 jours d'absence au titre d'un arrêt maladie et 12 jours d'hospitalisation, soit 234 jours d'absences sur l'année.

Il est à noter que les absences concernent essentiellement les personnes en situation de handicap psychique (au titre de la déficience principale), la personne souffrant de cérébro-lésions ainsi que les usagers présentant une déficience du métabolisme en déficience secondaire.

3.3.2. Les hospitalisations

Sur l'Accueil de jour, une personne a été hospitalisée 3 jours sur l'année, au CH Esquirol.

La Section d'Animation fait état de 12 jours d'hospitalisation sur l'année : 2.5 journées correspondent à une hospitalisation au CHU. Les autres hospitalisations correspondent à des admissions en urgence au CH Esquirol.

3.3.3. Les journées réalisées

La Section d'Animation a accueilli sur l'année 2016 en moyenne à 4.5 ETP. 250 jours ouvrés multipliés par 4.5 ETP donne 1125 journées au lieu de 2250 journées théoriques si l'établissement comptait un accueil à 9 ETP. Le nombre de journées total réalisé sur la Section d'animation est de 891 sur 2016. Le taux d'occupation réalisé est de 39.6%

Le nombre de journées total réalisé en 2016 sur l'Accueil de jour est 2 286 Le taux d'occupation réalisé est de 91.44%.

3.4. L'accueil des visiteurs et des stagiaires

3.4.1. Les visites d'établissement ou contacts

Sur l'année 2016, 13 établissements et services sociaux et médico-sociaux ont été démarchés par notre structure. En 2016, la finalisation de la création de dépliants en janvier 2016 a permis de développer la communication à destination des partenaires mais surtout des usagers.

Ces actions ont donné lieu à :

- **18 visites** de la Section d'Animation et de l'Accueil de Jour
- et à **11 stages de découverte.**

3.4.2. Les stages de découverte

Sur l'Accueil de jour, 7 personnes ont réalisé un stage de découverte, ce qui représente 38 jours de stage sur l'année.

Deux stagiaires de 19 ans viennent d'IME. Une personne de 24 ans (bientôt en fin d'Amendement Creton) a été orientée par la Section Spécialisée Autisme de l'IME.

Une personne de 20 ans accueillie en stage, arrive en fin d'accompagnement SESSAD. En 2017, il sera seul au domicile familial en journée.

Un des stagiaires est actuellement admis sur un autre Accueil de jour mais dont le fonctionnement spécifique ne peut répondre pleinement aux besoins et attentes de la personne. Elle a 61 ans.

Une personne de 31 ans, a été orientée sur ce stage par l'EMHP et une autre de 42 ans, par un SAPHAD.

La moyenne d'âge des stagiaires sur 2016, au titre de l'Accueil de jour, est d'à peine 31 ans.

Sur la Section d'animation, il y a eu 26 jours de stage de découverte ce qui représente un effectif de 4 personnes.

La moyenne d'âge des stagiaires est de 38 ans. 3 personnes ont la trentaine (30 ans, 29 ans et 36 ans) et une autre est âgée de 57 ans.

Toutes ces personnes ont été orientées par l'ESAT La Ribière. Une d'entre elles réside au domicile familial, une autre à son propre domicile avec un suivi SAVS et les deux personnes restantes sont hébergées à la résidence le Kaolin.

Deux de ces personnes ont intégré la Section d'Animation courant 2016 ; les deux autres stagiaires ont été admis début 2017.

3.4.3. Les stages en vue d'une admission

Nous avons rencontré des difficultés à l'admission d'une personne relevant du département de la Haute Garonne. Nous n'avons pas pu obtenir de notification d'orientation en Section d'Animation, ce qui nous a conduits à un maintien de cette personne en stage en vue d'une admission sur l'année 2016. Son projet de réorientation a abouti début janvier 2017.

4. LA CONDUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

4.1. Construction et mise en œuvre des projets individualisés

4.1.1. Rappel méthodologique

Le projet individualisé est une étape indispensable et réglementaire dans le parcours de chaque résident. Il définit avec l'ensemble des acteurs liés à l'accompagnement, les actions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins et aux aspirations de la personne.

La parole du résident est au cœur du dispositif. Les actions de travail qui sont mises en œuvre doivent découler de ses besoins et de ses préoccupations. Sa participation directe à toutes les étapes du projet est systématiquement sollicitée. Pour ce faire, l'utilisateur a la possibilité de choisir un éducateur accompagnateur avec lequel il travaille en amont de sa réunion de projet, au moyen d'une fiche accompagnateur. Cette fiche comprend : Le bilan de satisfaction du résident, l'auto-évaluation du résident et reprend le plan d'action précédent. L'éducateur désigné accompagnateur par l'utilisateur, l'aide à remplir sa fiche (parfois au moyen de pictogrammes) et le soutien tout au long de la réunion pour qu'il puisse exprimer son ressenti et ses souhaits.

L'état d'esprit de la réunion de projet :

- une recherche systématique de mise en perspective du résident.
- une volonté de ne jamais être stigmatisant par rapport à une situation donnée
- une attention particulière sur tous les aspects positifs.

En premier lieu, la parole est donnée au résident aidé par son accompagnateur. Puis, le référent prend la parole pour présenter le bilan éducatif. Chacun des professionnels présentent succinctement son bilan.

Un temps de débat se clôture par une prise de décision et la définition des actions à mettre en place. Le projet individualisé reprend les objectifs et les actions à mettre en œuvre définis dans le cadre de la réunion de projet et est formalisé dans le contrat de séjour de l'utilisateur.

Le suivi de la mise en œuvre du projet individualisé s'organise ainsi :

La direction ou le chef de service déclenche une nouvelle réunion de projet en cas de modifications substantielles du projet d'un résident, organise tous les six mois l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action et l'évaluation de la situation de la personne.

A l'issue de la deuxième évaluation intermédiaire, il veille à l'actualisation du contrat de séjour par avenant.

4.1.2. Bilan de l'année

Sur l'année 2016, 24 réunions de projet, d'environ une heure chacune, se sont déroulées et 23 ont donné lieu à un réajustement de l'accompagnement formalisé par un avenant au contrat de séjour de la personne. Pour un usager, la réunion de projet a permis de statuer sur une fin d'accompagnement.

Le temps mobilisé pour une réunion de projet, si l'on tient compte de la préparation et de la restitution formalisée, estimé représente 6h de temps de travail (réparties entre éducateur référent, éducateur accompagnateur, assistante et direction).

31 partenaires ont assisté à ces réunions de projet : 9 familles et 22 professionnelles d'établissements et services médico-sociaux ou sanitaires dont 3 intervenants de l'EMHP, 4 professionnelles de la Résidence le Kaolin, 3 professionnels de 3 SAPHAD différents ainsi que 10 mandataires judiciaires (hors mesures exercées par les familles).

4.1.3. L'identification des besoins individuels

Les tableaux ci-dessous reprennent les grands domaines de l'intervention éducative (selon la grille d'évaluation Progedis) déclinés au travers des dimensions et capacités travaillées.

Ce premier tableau concerne la totalité des projets individualisés (PI) de la Section d'Animation.

Domaines d'intervention	Dimensions travaillées	Pourcentage de PI concernés par dimension travaillée puis par domaine d'intervention
Vie intellectuelle et culturelle: maintien et développement des capacités cognitives	Travail sur les prérequis scolaires	50%
	Capacités de concentration	25%
	Travail sur la compréhension	16%
	Capacités mnésiques	16%
	Repères spatio temporels	33%
TOTAL PI		75%
Vie affective	Gestion des émotions	25%
	Accompagnement dans l'évolution de la situation du handicap/ Acceptation des difficultés inhérentes au handicap	16%
	Développement de la confiance en soi	16%
	Travail sur la notion de plaisir	16%
	Accompagnement dans le changement	16%
	Expression de soi/ recherche du positionnement	33%
TOTAL		58%

Santé	conseil et aide	42%
	supervision et alerte	25%
	accompagnement et/ou organisation de Rv médicaux	8%
TOTAL		58%
Vie sociale	inclusion sociale/ citoyenneté	42%
	gestion du temps libre/loisirs	8%
	Maintien du lien social	42%
	intégration des codes sociaux	33%
TOTAL		75%
PROJETS DE VIE	Travail sur la réorientation (recherche d'établissements, visites, organisation de stages)	50%

Les éléments recueillis mettent en évidence l'identification des besoins des usagers de la Section d'Animation.

Nous observons donc que les domaines d'accompagnement les plus sollicités concernent la « Vie intellectuelle et culturelle », dans le sens du maintien et du développement des capacités cognitives et la « Vie sociale » au niveau du besoin de maintien du lien social, du besoin d'inclusion sociale (à 42%) mais aussi de l'intégration des codes sociaux (33% des PI). En effet, ces deux domaines apparaissent chacun, dans 75% des Projets individualisés des usagers de la Section d'Animation.

Les domaines de la « Vie affective » et de la « Santé » sont travaillés respectivement dans 58% des projets individualisés. Concernant la « Vie affective », l'accompagnement dans « l'expression de soi, la recherche du positionnement de la personne et dans la gestion de ses émotions » représentent les dimensions majoritairement travaillées.

La précarité de certaine situation médicale et/ou l'instabilité inhérente au handicap psychique amène l'équipe éducative à intervenir dans le domaine de la santé. Ces actions se réalisent surtout sous la forme de conseils et d'aides ponctuelles (pour 42% des projets) mais peuvent également nécessiter d'alerter les partenaires intervenant plus directement dans ce domaine. L'accompagnement et l'organisation de rendez-vous médicaux correspondent à la situation d'un usager particulièrement instable psychiquement, nécessitant la coordination de l'ensemble des partenaires sur le domaine de la santé et ayant désigné son éducateur référent à la Section d'Animation pour l'accompagnement sur un rendez-vous crucial pour lui.

Nous notons également que le travail de réorientation vers un autre établissement concerne 50% des projets individualisés de la Section d'Animation.

Usagers	ETP	Orientations envisagées au 31 décembre 2016 / Section d'Animation
1 personne	0.5 ETP	FAM ou Famille d'Accueil (département 19 ou 23) dans l'année 2017
1 personne	0.4 ETP	Foyer de Vie dans les 2 ans à venir
1 personne	0.1 ETP	Foyer de vie ou Famille ou d'Accueil (département 69) dans l'année 2017
1 personne	0,5 ETP	Appartement avec suivi SAMSAH et Accueil de Jour (début 2017)
1 personne	0,4 ETP	Foyer logement ou Foyer de vie dans les 2 ans à venir
1 personne	0,5 ETP	Foyer de vie en petites unités ou Famille d'accueil (département 19 ou 23) dans l'année 2017

Le tableau ci-dessous met en évidence les besoins identifiés dans les projets individualisés des usagers de l'Accueil de jour. Comme vu précédemment, il reprend les principaux domaines de l'intervention éducative (selon la grille d'évaluation Progédís utilisée par la Fondation Haute-Vienne) déclinés au travers des dimensions et capacités travaillées.

Un domaine d'intervention supplémentaire apparaît comme caractéristique du public de l'Accueil de jour puisqu'il était absent des besoins repérés dans les situations de la Section d'Animation. Il s'agit de l'accompagnement à la « Vie quotidienne et l'autonomie fonctionnelle » qui concerne 61% des projets individualisés. En effet, les usagers de l'Accueil de jour vivent soit au domicile familial avec pour projet de le quitter un jour, soit dans leur propre logement. De fait, l'acquisition et le développement de capacités dans le domaine de la gestion du quotidien est primordiale. Les usagers de la Section d'Animation vivent pour la majeure partie en foyer d'hébergement. De fait cette nécessité est moins prégnante d'autant que cette dimension est travaillée par ailleurs.

Domaines d'intervention	Dimensions travaillées	Quelques déclinaisons	pourcentage de PI concernés par dimension travaillée
vie intellectuelle et culturelle	travail sur les prérequis scolaires		67%
	capacités de concentration		11%
	travail sur la compréhension		22%
	Capacités mnésiques		11%
	élargir les centres d'intérêt		6%
	repères spatio temporels		28%
	Capacités d'organisation		6%
TOTAL PI			83%
vie affective	Gestion des émotions	aide à canaliser les angoisses et les émotions au sens large	22%
		aide dans l'expression de ses émotions	28%
	Acc dans l'évolution de la situation du handicap/ Acceptation des difficultés inhérentes au handicap		11%
		développement de la confiance en soi	44%
	Accompagnement dans le changement		11%
	expression de soi/		55%
	travail sur l'image de soi		22%
TOTAL			95%
santé	conseil et aide		33%
	supervision et alerte		28%
	accompagnement et/ou organisation de Rv		17%
	maintien des capacités physiques	Lutte contre prise de poids	17%
		soutien dans la rééducation	6%
	Capacité à alerter		11%
TOTAL			61%
vie sociale	inclusion sociale/ citoyenneté		17%
	gestion du temps libre/loisirs		6%
	Maintien du lien social		22%
	intégration des codes sociaux		22%
	Communication orale	Travail sur l'expression orale, oralisation	17%
	TOTAL		
Vie quotidienne et autonomie	acc au niveau de l'hygiène		11%
	rapport à l'alimentation	acc /troubles de l'alimentation	11%
		Conseils dans le régime alimentaire	22%
	réalisation des tâches de la vie quotidienne		22%
	Utilisation des transports/éducation à la mobilité		39%
TOTAL			61%
PROJETS DE VIE	TRAVAIL SUR RÉORIENTATION		16%

Dans ce même domaine, nous avons constaté que les personnes accueillies, soit pour les plus jeunes d'entre eux, ne savent pas prendre les transports en commun, soit adoptent un comportement à risque en tant que piétons sur leurs trajets. Aussi, 39% des PI abordent l'éducation à la mobilité piétonne et l'utilisation des transports.

Le domaine de la vie affective recueille le plus grand nombre de PI concernés par cet axe général de travail (95%). En effet, nous observons qu'une des caractéristiques du public accueilli relève de difficultés à exprimer son ressenti, son point de vue, à se positionner nécessitant un accompagnement important dans le développement de la confiance en soi, la restauration narcissique et la mise en place de supports à l'expression verbale et non verbale.

Le domaine de la vie intellectuelle et culturelle est fortement sollicité (83% des PI) notamment au niveau du travail sur les prérequis « scolaires » que l'on peut certainement mettre en lien avec le rajeunissement de la population accueillie sur l'Accueil de jour.

Les problématiques de santé abordées aux paragraphes 3.2.1 et 3.2.7, génèrent des besoins que l'on retrouve dans les PI à 61%. Le travail en partenariat avec les familles et le secteur sanitaire est ici essentiel.

Le travail concernant la réorientation porte sur les 3 situations ci-dessous et l'accompagnement dans la réalisation du projet est réalisé en partenariat avec la famille pour l'une des personnes citées et avec les mandataires judiciaires pour les 3 usagers.

Usagers	ETP	Orientations envisagées	Temporalité
1 personne	0.4	EHPAD	Dans les 6 mois à venir
1 personne	0.2	FAM	Dans l'année à venir
1 personne	0.9	Foyer de vie sur du moyen terme	+ d'un an

4.2. Les accompagnements au service des projets individualisés

4.2.1. L'accompagnement au quotidien (autonomie et vie sociale, inscription dans l'habitat)

Les domaines de l'autonomie et de la vie sociale sont travaillés dans la majorité des projets individualisés. Les activités proposées telles que celles contenues dans l'atelier « Vie quotidienne » permettent d'acquérir de nouvelles connaissances pratiques et théoriques en lien avec la vie de tous les jours (éducation routière, dangers domestiques, alimentation, écologie, ...). L'atelier « Découverte du patrimoine » favorise le sentiment d'appartenance à un territoire, une culture partagée et à sa ville, tout en développant de nouveaux repères au sein de son environnement. Ces activités sont décrites plus largement dans les paragraphes se rapportant à la partie 4.3.

4.2.2. L'accompagnement à la vie affective

L'accompagnement à la vie affective se réfère à la charte pour l'accompagnement à la vie affective et sexuelle des personnes accueillies au sein de la Fondation des Amis de l'Atelier.

Cette charte a pour but de donner des repères à tous les acteurs participant à la vie d'un établissement ou service de la Fondation. Elle guidera les professionnels pour répondre au mieux aux attentes des personnes accompagnées et donnera un éclairage partagé pour les personnes accueillies et leurs familles. Elle permettra l'harmonisation des pratiques au sein de la Fondation.

La charte de la Fondation des Amis de l'Atelier est le fruit d'un travail participatif élaboré par des professionnels à partir des problématiques de terrain. Elle se fonde entre autres sur les principes de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie².

La charte relative à l'accompagnement de la vie affective et sexuelle des personnes accueillies au sein de la Fondation s'organise autour de quatre axes :

- Le partage de valeurs communes guidant à la fois la réflexion et l'action pour un accompagnement bientraitant ;
- Une définition des modalités et des limites de cet accompagnement ;
- Une volonté de développer la formation et l'éducation à la vie affective et sexuelle ;
- La promotion de partenariats.

Le cadre juridique dans lequel s'inscrit la charte, et un lexique des termes utilisés, sont présentés en annexe de celle-ci.

L'accompagnement à la vie affective sur cet établissement vient **en réponse aux besoins identifiés dans 95% des PI de l'Accueil de Jour** et dans 58% des PI de la Section d'animation. Il concerne également le domaine de la vie sociale au regard de l'intégration des codes sociaux (à hauteur de 22% des PI de l'AJ et de 33% des PI de la SA), et de la santé (42% des PI de la SA porte sur le conseil et l'aide contre 33% des PI de l'AJ).

Un groupe de 9 personnes est pressenti pour amorcer cet accompagnement en janvier 2017. Ces usagers relèvent tous de l'Accueil de jour. Leurs projets individualisés ont en commun les objectifs d'accompagnement suivants : « Travailler sur la capacité à s'opposer »- « Travailler sur la capacité à alerter »-« aider la personne à verbaliser ses émotions »- « poursuivre le travail d'expression de soi, le développement de la confiance en soi »- « aider la personne à verbaliser ses angoisses et à les rationaliser »-« Eviter les moments propices à l'isolement ».

Les difficultés de compréhension inhérentes à la déficience intellectuelle, le faible niveau de connaissance des usagers concernant le corps dans son aspect biologique, les difficultés pour certains, d'intégration des codes sociaux souvent liées à une faible conscience de soi et de l'autre rendent l'accompagnement des personnes particulièrement compliqué dans ce domaine.

Certaines personnes ayant des difficultés de communication peuvent souffrir d'isolement, être maladroites ou inconvenantes dans l'expression de leur désir, peu attentives au ressenti de l'autre et à ce titre sans conscience ou préoccupation du consentement ou non de l'autre.

Encourager l'expression de l'individualité de chacun et pour ce faire, leur donner les moyens de s'exprimer voire de se positionner représente un axe de travail primordial.

² Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles

De plus, des questions au niveau de l'identité sexuelle se posent. Certains usagers ne semblent pas avoir de préférences sexuelles mais sont en recherche de relations de proximité et d'affection. De même, la question de l'immaturation affective interroge l'équipe sur le type d'accompagnement à proposer à ce niveau.

La problématique de la santé et de la famille entre également en jeu dans le cadre de cet accompagnement.

Nos missions d'accompagnement visent l'épanouissement global de la personne. Pour ce faire, la protection de la vie privée de la personne, de son intégrité physique et psychique, l'affirmation de ses désirs, le plaisir et la qualité de vie représentent autant de dimensions à mettre au travail dans le cadre de l'accompagnement à la vie affective et sexuelle.

Cet accompagnement doit être étayé par un support pédagogique adapté à notre public. La mise en œuvre du projet d'accompagnement à la vie affective et sexuelle nécessite l'intervention d'un psychologue externe à l'établissement avec lequel nous établirons un partenariat formalisé par une convention. Une année d'intervention auprès de l'équipe et des usagers doit permettre de tendre vers les objectifs suivants :

Objectifs généraux

- Permettre aux usagers d'accéder aux connaissances nécessaires, de disposer de ressources mobilisables à des fins d'amélioration de leur bien-être au quotidien concernant le domaine de la vie affective et sexuelle
- Former l'équipe à cette démarche spécifique d'accompagnement.

Objectifs spécifiques

Pour l'équipe :

- Former l'équipe à l'accompagnement des usagers dans le domaine de la vie affective et sexuelle
- Lui permettre d'adopter un langage commun et de s'appuyer sur un outil commun afin d'être la plus sécurisante et cohérente possible au regard des problématiques rencontrées
- Développer des capacités d'écoute et un climat de confiance tout en maintenant une posture professionnelle, non intrusive et respectant le rythme de chacun.
- Interpeler des tiers dès lors que les problématiques à traiter dépassent le cadre de leurs missions
- Garantir le consentement éclairé de la personne dans le cadre des relations affectives

Pour les personnes accueillies :

- Travailler sur la différenciation entre ce qui est de soi, de son corps et de l'autre
- Où en sont les personnes au niveau de leur conscience de l'autre ? Observer les capacités d'empathie
- Apprendre à mieux connaître son corps et à le respecter et en conséquence être attentif à l'autre
- Mieux identifier les comportements pulsionnels
- Identifier ses émotions, ses désirs et les désirs d'autrui
- Appréhender les différents modes de relations personnelles et interpersonnelles
- Savoir se protéger
- Aborder les notions de plaisir
- Être mieux avec soi-même, être mieux avec l'autre, être mieux dans sa vie.

Méthode proposée

- Support pédagogique : programme d'éducation affective, relationnelle et sexuelle destiné aux personnes déficientes mentales : « Des hommes et des femmes ».
- Constitution d'un groupe de 9 usagers. Mise en place de trois séances « obligatoires » afin que les personnes expérimentent l'atelier proposé et puissent se positionner à des fins d'engagement dans la démarche ou de refus d'y participer.
- Intervention d'un psychologue, deux heures par semaine.

4.2.3. Les relations avec la famille et l'entourage

Les relations avec la famille et l'entourage sur l'établissement s'appuient sur **la Charte de la participation des personnes accompagnées et de leur entourage** de la Fondation des Amis de l'Atelier.

Cette charte a été présentée au CVS, le 17 octobre 2016.

La Fondation s'est donné pour mission « *de concilier le libre choix de la personne et le maintien de ses relations* ». Cette charte décline concrètement les modalités de cet engagement et réaffirme la place des personnes accompagnées et de leur entourage au sein de la Fondation et dans la vie quotidienne des établissements et services. La présente charte nomme « entourage » l'ensemble des personnes proches des personnes accompagnées, et qui contribuent et participent au bien-être, et au projet de vie de la personne accompagnée.

Dans son article 2 : « recueillir l'avis des personnes accompagnées », la Fondation s'engage à mettre tout en œuvre pour recueillir l'avis des personnes accompagnées lors de leur parcours au sein de la Fondation. La fiche accompagnateur utilisé dans le cadre de la préparation à la réunion de projet (cf. Paragraphe 4.1.1) illustre entre autre, la mise en œuvre de cet article.

Dans son article 3 : « respect des choix de la personne accompagnée », la Fondation s'engage à respecter la volonté des personnes accompagnées, quant à la place qu'elles souhaitent donner à leur entourage dans leur accompagnement. La procédure inhérente à l'organisation de la réunion de projet permettant à l'utilisateur d'inviter la personne de son choix, vient en réponse à cet article.

Les établissements et services de la Fondation mettent en œuvre les moyens adaptés pour communiquer régulièrement avec la ou les personne(s) désignée(s) dans son entourage par la personne accompagnée, pour participer à la co-construction de son projet, lors des moments importants de son parcours de vie. Sur l'Accueil de jour, des échanges réguliers via un cahier de liaison pour les usagers présentant des troubles de la communication notamment, favorisent le suivi de l'entourage au regard de la mise en œuvre du projet individualisé, conformément à l'article 6 : « droit à l'information de l'entourage ».

L'article 7 concerne « le recueil de l'avis de l'entourage des personnes accompagnées ». Les établissements et services s'engagent à mettre en œuvre et à réinterroger régulièrement le fonctionnement des instances, outils et moyens de recueil de l'avis des usagers et de leur entourage. Une procédure de recueil des suggestions, satisfactions et insatisfaction sera présentée début 2017 au CVS et à l'équipe éducative. L'objet de cette procédure est de favoriser l'expression des usagers au regard de l'accompagnement proposé et le recueil de l'avis de l'entourage.

De plus, dans le cadre de la politique de communication, la Fondation s'engage auprès des personnes accompagnées et de leur entourage à partager les informations et événements importants de la vie

institutionnelle. Cet axe de travail est constitué l'article 8 de la Charte : « communication de la Fondation avec l'entourage ».

Les statuts de la Fondation modifiés de manière effective en 2016, prévoient désormais l'intégration (suite à élection) de deux personnes (familles et /ou usagers) au Conseil d'Administration de la Fondation. Ces élections sont prévues courant 2017.

Une formation collective sur le thème du travail en partenariat avec les familles et l'entourage sera proposée sur 2017, aux éducateurs de l'Accueil de jour à leur demande.

4.3. Les activités au service des projets individualisés

Le support éducatif: les activités.

L'Accueil de jour propose une vingtaine d'activités sur l'année. **Ces activités s'effectuent par roulement sur 4 semaines. Il y a un éducateur référent par activité.**

Les activités sont identifiées par un pictogramme sur le planning affiché, dans la pièce d'accueil des usagers.

L'éducateur référent est repéré au moyen d'une couleur qui lui est attribuée.

Les plannings sont construits en fin d'été, pour l'année. **Ils sont néanmoins réactualisés au cours de l'année, en fonction de l'évolution des Projets Individualisés. Les groupes sont alors réajustés.**

Les personnes accueillies positionnent les pictogrammes correspondant aux activités sur un tableau référentiel, la veille pour le lendemain.

La plupart des activités répondent de façon transversale à l'ensemble des besoins identifiés dans les projets individualisés puisqu'elles touchent à plusieurs domaines d'intervention. Néanmoins, nous pouvons mettre en évidence le domaine d'intervention et les dimensions travaillées plus spécifiquement dans chacune des activités.

4.3.1. Les activités artistiques et culturelles

Les activités artistiques culturelles viennent en réponse principalement, aux besoins formalisés dans les domaines de la « vie intellectuelle et culturelle » et de la « vie affective ». L'accompagnement proposé dans le cadre de ces activités portent sur le développement des capacités de concentration (concerne 25% des PI de la SA, 11% des PI de l'AJ), l'élargissement des centres d'intérêt mais aussi, sur le développement de la confiance en soi (concerne 16% des PI de la SA et 44% des PI de l'AJ), l'expression de soi (correspond à 33% des PI de la SA et 55% des PI de l'AJ), le travail autour de l'image de soi (correspond à 22% des PI de l'AJ).

L'Accueil de Jour propose des « **activités manuelles** » (✗ : pictogramme correspondant aux activités manuelles). Cet accompagnement a pour objectif de faire découvrir des matières et supports (terre, peintures, pâte durcissante, papiers, mosaïque, bois, toile, métal, tissu...), de développer la motricité fine mais aussi de favoriser la concentration, l'observation, la création et l'agir. Elles permettent l'expression, tout en travaillant sur les sens et en acquérant des connaissances.

Dans le cadre des activités manuelles proposées, les usagers se rendent une demi-journée mensuelle aux ateliers Moussanas afin de réaliser des poteries qui sont par la suite, exposées dans l'établissement et feront l'objet en 2017, d'une exposition ouverte au public. 6 personnes y participent par roulement.



Déroulement de l'activité :

- temps de parole et d'échange sur l'activité, explication de la séance
- choix et conception d'un objet
- préparation du matériel, installation sur les tables
- réalisation individuelle, embellissement

Mises en œuvre pédagogiques :

- support manuel et visuel (dvd, livres, ...)
- visite d'exposition
- travail d'observation et d'écoute
- méthode interrogative, participative et démonstrative.

Les usagers participent également à l'activité « **théâtre** » ( pictogramme associé) au rythme d'une séance de deux heures par semaine pour un groupe de 10 personnes. Le théâtre est un facteur de reconnaissance sociale et un vecteur de dialogue qui favorisent la rencontre dans l'affirmation et l'acceptation des différences de tous. C'est aussi une source de plaisir et de partage qui contribue à générer du lien social.

Déroulement de l'activité :

- Exercices d'échauffement : travail du corps, étirements, travail sur la voix
- Exercices sur des thèmes choisis par les acteurs
- Répétition de la pièce en cours
- Dix minutes avant la fin de l'activité : point et ressenti de chaque personne sur l'activité.

Mises en œuvre pédagogiques :

- découverte de soi, de son corps, de l'autre, respect de l'autre, intégration dans un groupe, travail sur l'estime de soi, socialisation (conscientisation du schéma corporel), développement de l'imaginaire
- travail sur la création d'un personnage
- travail sur la communication verbale et non verbale



L'atelier « **Découverte du patrimoine** » ( pictogramme correspondant à l'activité) a été initié à la demande des usagers en fin d'année 2016. 8 personnes participent à cette activité au rythme d'une fois par quinzaine. Les objectifs travaillés sont les suivants : Découvrir le patrimoine architectural, culturel et gastronomique de Limoges, améliorer la connaissance de son environnement, réaliser un « livret de visites ».



Déroulement de l'activité :

- Recherche de lieux à visiter à partir d'une carte de Limoges, de renseignements pris à l'office du tourisme ...
- Visite des lieux sélectionnés
- Recherches d'informations complémentaires sur ces sites
- Création d'un résumé de la visite

Mises en œuvre pédagogiques :

- Utiliser une carte
- Utiliser les services de proximité (office du tourisme, mairie, sites internet...)
- Echanger autour des choix de visites
- Retracer le contenu des visites en les enrichissant d'informations complémentaires.

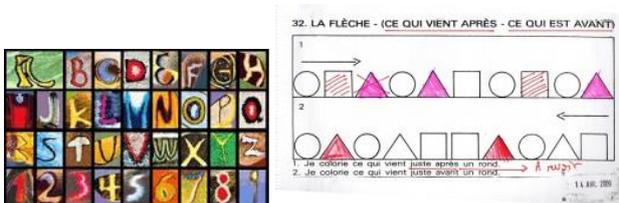
Attendus :

- Faire des propositions et écouter celles des autres
- Echanger, discuter, se questionner sur les différents lieux avant, pendant et après la visite
- Eveiller la curiosité de chacun, susciter l'envie d'en savoir davantage.

4.3.2. Les activités de maintien des acquis

L'atelier «**lecture et écriture**» () vient en réponse des besoins identifiés dans 67% des projets individualisés des usagers de l'Accueil de Jour et dans 50% des PI des usagers de la Section d'Animation. 3 groupes « d'écriture » sont constitués et les sessions ont lieu deux fois par mois. 2 groupes supplémentaires bénéficient de l'atelier de façon mensuelle.

Un travail de recherche et de découverte à la médiathèque de Limoges vient en continuité de cet accompagnement.



Exemples de supports utilisés.

L'activité « **jeux de logique** » ( : pictogramme correspondant) fait appel à la réflexion, à la mémoire, permet d'améliorer son sens de la logique et à élaborer des stratégies. Il s'agit également d'expliquer le « pourquoi », d'écouter les autres et de suivre des consignes précises.

Attendus :

- Maintenir les facultés mnésiques
- Constater et comprendre une logique

- Maintenir et développer des capacités opératoires c'est-à-dire toute activité de pensée mettant en œuvre soit des opérations logico-mathématiques concrètes
- Développer sa créativité, la capacité à accueillir la nouveauté, à faire face à des défis inattendus, à transformer un risque en une chance, à admettre ses propres erreurs.

« L'activité cuisine » :

Les objectifs pédagogiques visés dans cet atelier sont les suivants:

- Permettre la confection de plats simples
- Exprimer des envies,
- Développer les fonctions cognitives
- Développer l'échange et le partage autour d'une activité
- Apprendre ou maintenir certains automatismes : règles d'hygiène, diététique
- Acquérir des connaissances sur les matières premières
- S'inscrire dans le temps et aborder des notions abstraites: notions d'anticipation, de déroulement du temps, d'attente, de contrôle, de partage.
- Expérimenter, « travailler dans le concret ». L'activité permet de travailler la dextérité, la motricité fine, l'éveil des sens : le goût (différencier les goûts de chacun : sucré, salé, poivré, amer...) ; l'odorat (faire le lien entre l'odeur et l'aliment) ; le toucher (accepter de toucher, travailler sur le dégoût, mélanger, malaxer...) ; la reconnaissance visuelle.
- Développer la notion de plaisir : plaisir de faire, plaisir de faire partager et plaisir d'avoir fait.

4.4. L'ouverture à l'environnement en fonction des projets individualisés

4.4.1. Exercice de la citoyenneté et inclusion

Tout au long de l'année, les usagers se voient proposer des sorties en lien avec le thème de l'activité prévue sur leur planning. Mais l'été 2016 a vu un nombre important de sorties s'organiser : visites d'entreprises (centre de tri de Limoges Métropole, Porcelaine « Coquet » à St Léonard, Météo France, atelier MF Guérin...) et de sites touristiques (musée de la terre à St Hilaire les places, site Corot à St Junien, lac de Vassivière, lac de St Pardoux, jardins de l'Evêché Limoges, musée Rebeyrolles, village gaulois à Esse, musée Adrien Dubouché, « les petits trains » à Seilhac ...) dans le département et dans certains départements limitrophes.

Permettre aux personnes accueillies de connaître leur département et le patrimoine, participe à leur inclusion sociale.

Ces sorties ont donné l'occasion de réaliser des pique-niques avec les personnes accueillies.

Ces sorties d'été représentent 15 journées pleines de début juillet à fin aout.

Plusieurs ateliers ont été réactualisés afin de renforcer l'orientation visée concernant l'accès à la citoyenneté :

L'atelier « **Citoyenneté** »  (pictogramme correspondant) doit permettre aux usagers en tant que citoyen à part entière de connaître et comprendre leurs droits et devoirs, permettre aux usagers de devenir acteur de la société, aider les usagers à s'inscrire dans des actions citoyennes. Les sessions ont lieu de façon hebdomadaire mais 3 groupes sont constitués fonction des besoins. Les usagers participant à cet atelier, en bénéficient une demi-journée toutes les 3 semaines.

Des démarches sont réalisées auprès de la mairie, du Conseil départemental, de Limoges métropole. Une de nos stagiaires éducatrice spécialisée a interviewé un responsable de l'UDAF et un mandataire sur le sujet de la citoyenneté afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement dans ce sens. Les thèmes abordés en fin d'année 2017 : les élections Présidentielles (Informations sur les instances, les partis politiques, le rôle de chacun...), le tri sélectif.

L'activité « **Actualités** » ( , pictogramme s'y référant) a pour objet d'échanger, partager, découvrir, expliquer à partir de sujets de société internationaux, nationaux régionaux ou locaux. Un créneau tous les 15 jours est réservé pour un groupe de 8 personnes. Les supports utilisés sont le journal le Populaire, les journaux locaux (Limoges, 87, lettre du Limousin, ...), la télévision, l'ordinateur avec connexion internet.

Déroulement de l'activité :

- Revue de presse à partir des différents journaux avec choix individuel d'un sujet à débattre en groupe.
- Visionnage du journal de France3 ou autres reportages suivi d'un débat.
- Débat sur des propositions de sujets d'actualités locales ou internationales.

Mises en œuvre pédagogiques :

- Utilisation et découverte de différents supports porteur d'information (internet, journaux, radio, tv, ...)
- Débat autour d'un thème commun

Attendus :

- Expression de tous
- Ecoute
- Respect de la parole et des avis de chacun
- Susciter l'intérêt et l'implication dans la vie sociétale



Lecture du journal

La dimension de l'accès à la citoyenneté et de l'inclusion correspond à un accompagnement nécessaire dans 17% des Projets Individualisé de l'Accueil de Jour et dans 42% des PI de la Section d'Animation. D'où l'atelier ci-dessous mis en place dans ce but :

L'activité « **Section d'animation** » représente un atelier spécifique ayant pour objectif d'informer chaque personne accueillie sur les différentes modalités d'accompagnement dont elle peut bénéficier, sur ses droits et sur le cadre législatif du secteur médico-social. Cet accompagnement concerne 11 personnes et se déroule sur une demi-journée par semaine.

Mises en œuvre pédagogiques :

- Utilisation de différents supports comme base de départ (livret d'accueil, chartes des droits et libertés, notice de dossiers MDPH, textes de lois ...)
- Présentation des différents établissements médico-sociaux
- Organisation de visite d'établissements médico-sociaux
- Travail en groupe

Attendus :

- Comprendre les différents accompagnements dont chaque personne bénéficie ou peut bénéficier
- Informer les participants sur leurs droits.

4.4.2. Participation à la vie sociale (inscriptions individuelles à des clubs...)

L'inscription à la **Fédération de sport adapté** pour un jeune usager entrant cette année est envisagée dans le cadre de son projet individualisé. Les démarches ont été amorcées.

L'activité « **BFM** » de Limoges, permet aux personnes accueillies de profiter moment de détente dans un environnement calme, de développer leurs centres d'intérêts, d'accéder à la culture et d'utiliser un service public de l'agglomération. Les personnes apprécient cette activité. Elles sont libres de leur choix d'emprunt et n'hésitent pas à demander des conseils. Elles gèrent seules leurs emprunts avec leur carte d'adhérent. Elles demandent régulièrement quand elles y reviennent afin de ne pas être en retard pour restituer les ouvrages empruntés.

4.4.3. Les partenariats au service des projets individualisés

Nous avons développé 5 partenariats pour 5 activités :

- L'activité poterie : une fois par mois, un groupe de personnes accompagné par un éducateur se rend dans l'atelier d'une professionnelle qui initie chacun à l'art de la poterie.
- L'activité Théâtre : chaque semaine, un groupe d'une dizaine d'usagers accompagné par un éducateur retrouve une professionnelle du théâtre pour des exercices d'expression corporelle, gestuelle et verbale. Selon le projet d'année, une pièce de théâtre peut être réalisée permettant à d'autres personnes du service (familles, amis,...) de venir admirer le travail réalisé.
- L'activité percussions : une semaine sur deux, un groupe de 6 personnes est accompagné par un professionnel qui fait travailler les usagers sur l'expression musicale à l'aide d'instruments de percussions.
- L'activité socio-esthétique : une convention a été signée avec une professionnelle en socio-esthétique à partir de septembre 2016.
- L'activité équitation : Une convention avec un domaine équestre permet aux usagers de pratiquer cette discipline une demi-journée, tous les quinze jours.

L'accompagnement à la Vie affective et sexuelle et l'Accompagnement à l'Education Routière (ADER) débutera en janvier 2017 avec la signature de conventions avec l'Accueil de Jour. Un projet de mise en place d'interventions sur la sécurité routière piétonne avec ADER lors de temps communs d'activités avec le Foyer de Vie- appartements (soit sur les mardis matins : 1mardi sur 2) est prévu sur 2017.

4.5. Le soin ou le prendre soin

4.5.1. Les actions autour du bien être



« **Esthétique et estime de soi** » : La mise en œuvre d'interventions socio-esthétiques, au rythme de deux heures mensuelles, a été amorcée en septembre 2016. Une convention a été signée avec une professionnelle ayant exercé en oncologie au CHU dans ce domaine d'intervention.

Les objectifs visés :

- Prise de conscience de son corps et de son image
- Construction d'une image positive de soi
- Travail sur la notion de bien être
- Stimulation émotionnelle.

Déroulement de l'activité :

- Discussion autour des envies et des besoins
- Conseils et réalisation de soins et d'actes de santé
- Conseils sur le rasage pour les hommes ou le maquillage pour les femmes
- Travail sur l'image de soi (présentation, conseil vestimentaire ...)
- Accompagnement sur l'extérieur.

Mises en œuvre pédagogiques :

- Travail d'écoute et de mise en confiance
- Utilisation de support visuel
- Accompagnement vers l'extérieur.

Attendus :

- Valorisation et acceptation de l'image de soi
- Acquisition de savoir faire au niveau de l'hygiène et du soin.



Un atelier « **relaxation et détente** » (pictogramme utilisé comme repère de l'activité) est également proposé par les professionnels. Les objectifs principaux sont :

- Proposer un moment de détente
- Aider les personnes à être à l'écoute de leur corps et à pouvoir exprimer leur ressenti
- Aider à acquérir une meilleure perception des différentes parties de son corps au travers de différents exercices

Déroulement de l'activité en 3 temps :

- séance de relaxation (environ 30 minutes)
- temps d'écoute et d'échange sur les ressentis de chacun des participants
- séance plus dynamique (environ 30 minutes)

Mise en œuvre pédagogique:

- Proposer un cadre qui permette aux personnes de se détendre (tapis de sol, coussins, lumière tamisée, musique)
- Choix de musiques qui favorisent la détente
- Proposer des exercices adaptés

Attendus :

- Permettre aux personnes de se détendre

- Respect mutuel des participants
- permettre aux personnes de développer une meilleure image corporelle

Cet atelier est proposé une heure et demie, tous les quinze jours.

Les activités de maintien physique :

Les « **activités motrices** » ( pictogramme en référence). Les objectifs visés sont :

- Améliorer la connaissance de son corps
- Développer la confiance en soi
- Prendre conscience et améliorer ses capacités physiques
- Travailler la coopération

Déroulement de l'activité :

- Chaque activité sportive sera pratiquée sur un cycle de 10 semaines minimum.
- Présentation de la séance à venir
- Echauffement
- Mise en situation au travers de différents exercices
- Bilan de la séance

Une séance par semaine une demi- journée pour 8 personnes



Une activité « **piscine** » à l'Aquapolis est proposée une demi-journée par semaine. L'eau permet de sentir son corps qui bouge, découvrir des sensations nouvelles. La température qui est de 32° procure un effet apaisant et la faible profondeur a un effet rassurant. L'eau apporte du bien être aux personnes. Ils en ressentent les bénéfices à différents niveaux. Ils sont souvent plus détendus, plus souriants.

Cet accompagnement aborde également les aspects de l'hygiène et de la santé. Il permet de développer les capacités d'adaptation et contribue à l'épanouissement personnel, au développement des capacités sociales.



6 personnes bénéficient de l'activité « **équitation** » () une heure et demi tous les 15 jours. Cet accompagnement favorise le développement des capacités relationnelles et permet d'acquérir des moyens de communication efficaces. Le travail au niveau de l'équilibre, du renforcement musculaire, de la coordination et de l'indépendance gestuelle est central. L'utilisation des différents sens est requise de même que l'insertion dans le groupe.

Régulièrement un groupe de 8 personnes environ participent à une activité « **promenade** » de façon hebdomadaire. Celle-ci a pour but de permettre à chaque personne accueillie de pratiquer une activité physique en fonction de leurs capacités, d'améliorer ou maintenir sa condition physique en douceur mais aussi de découvrir le patrimoine, la faune et la flore local.

4.5.2. La prévention et l'éducation à la santé

L'atelier « **Vie quotidienne** » permet d'acquérir de nouvelles connaissances pratiques et théoriques en lien avec la vie de tous les jours. Les thèmes de l'éducation routière, les dangers domestiques,

l'alimentation, l'écologie y sont abordés. Un créneau tous les 15 jours sur lequel 8 personnes sont réparties par groupe de besoins.

Déroulement de l'activité :

- Choix de différents thèmes et programmation sur 1 semestre
- Discussion, débat, questions / réponses sur le thème choisi
- Mise en situation ou exercice pratique
- Lien avec le quotidien de chaque personne

Mises en œuvre pédagogiques :

- Utilisation de différents supports (fiches, films, exercices, affiches, ...)
- Informations à partir de site officiels (site internet gouvernementaux par exemple)
- Sortie illustrant le thème abordé
- Travail en groupe

Attendus :

- Ecoute
- Réflexion sur ses habitudes et celles de chacun.

Sur l'Accueil de Jour, comme vu précédemment, plusieurs personnes résident seules à leur domicile sans accompagnement sur l'extérieur. Or, certaines d'entre elles ne sont pas en capacité de mettre en œuvre un suivi médical régulier bien qu'elles aient une santé précaire. Nous avons donc proposé à 3 usagers, un accompagnement au **Centre Régional d'Examens et de Santé du Limousin (CRESLI)** pour un bilan complet de santé gratuit. Une personne s'est soumise au diagnostic réalisé par le CRESLI en fin d'année 2016. Les deux autres personnes ont un rendez-vous programmé en 2017. Les bilans sont envoyés à la personne et à son médecin traitant.

4.5.3. L'accompagnement psychologique

Nous avons vu précédemment (paragraphe 4.1.3.) que 58% des projets individualisés de la Section d'Animation et 95% des PI de l'Accueil de Jour concernent le domaine de la vie affective.

Ainsi, la mise en place de l'accompagnement à la vie affective et sexuelle permettra l'apport par un psychologue extérieur d'un étayage judicieux autant auprès de l'équipe professionnelle que des usagers.

Un groupe de 9 personnes est pressenti pour amorcer cet accompagnement en janvier 2017. Ces usagers relèvent tous de l'Accueil de jour. Leurs projets individualisés ont en commun les objectifs d'accompagnement suivants : « Travailler sur la capacité à s'opposer »- « Travailler sur la capacité à alerter »-« aider la personne à verbaliser ses émotions »- « poursuivre le travail d'expression de soi, le développement de la confiance en soi »- « aider la personne à verbaliser ses angoisses et à les rationaliser »-« Eviter les moments propices à l'isolement ».

Durant l'année, l'accompagnement psychologique est réalisé en lien avec les psychologues de l'ESAT et du foyer d'hébergement, la résidence le Kaolin en ce qui concerne les personnes accueillies en Section d'Animation. L'approche évaluative fournie par ceux-ci guide l'accompagnement notamment en termes de réorientation.

4.5.4. L'accès aux soins

La précarité de certaine situation médicale et/ou l'instabilité inhérente au handicap psychique amène l'équipe éducative à intervenir dans le domaine de la santé. Ces actions se réalisent surtout sous la forme de conseils et d'aides ponctuelles (pour 42% des projets de la Section d'Animation) mais peuvent également nécessiter d'alerter les partenaires intervenant plus directement dans ce domaine. L'accompagnement et l'organisation de rendez-vous médicaux correspondent à la situation d'un usager particulièrement instable psychiquement, nécessitant la coordination de l'ensemble des partenaires sur le domaine de la santé et ayant désigné son éducateur référent à la Section d'Animation pour l'accompagnement sur un rendez-vous crucial pour lui.

Concernant le public de l'Accueil de Jour, les problématiques de santé abordées aux paragraphes 3.2.1 et 3.2.7, génèrent des besoins que l'on retrouve dans 61% des PI. Le travail en partenariat avec les familles et le secteur sanitaire est ici essentiel.

Ainsi, nous avons dû demander l'intervention d'un médecin à deux reprises cette année sur l'Accueil de Jour face à une situation de malaise d'un usager résidant en Foyer logement. Trois bilans de santé au CRESLI ont été proposés pour des usagers isolés et/ou dont le suivi médical n'était pas réalisé.

4.5.5. L'accès aux soins spécialisés (les soins spécialisés)

L'accompagnement en lien avec les soins spécialisés notamment de psychiatrie correspond à la dimension d'alerte contenue dans le domaine de la santé (25% des PI de la SA et 28% des PI de l'AJ). L'Accueil Jour a alerté à plusieurs reprises les équipes mobiles (Equipe mobile d'évaluation et de suivi et Equipe Mobile Handicap Psychique) concernant l'évolution de certaines situations mais également le médecin de la MDPH sur une situation préoccupante. Ainsi, le partenariat avec le CH Esquirol s'est développé au cours de l'année 2016.

5. PARTENARIAT ET RESEAU AU SERVICE DE L'ACCOMPAGNEMENT

5.1. Le partenariat technique

5.1.1. Les projets spécifiques

La mise en place d'un partenariat avec l'Association Départementale pour l'Education Routière et l'aide à la mobilité (ADER) a été amorcée fin 2016. L'objet de ce partenariat répond à un besoin préventif relatif aux comportements et connaissances des usagers en tant que conducteurs que ce soit de scooters, de voiturettes ou de voitures mais aussi en qualité de piétons.

L'orientation envisagée concerne la formation des usagers à l'éducation piétonne.

6 personnes de l'Accueil de Jour/ Section d'animation bénéficient des interventions d'ADER à compter du 24 janvier 2017, au rythme de deux sessions de formation mensuelles. 39% des PI abordent l'éducation à la mobilité piétonne et l'utilisation des transports.

De nombreux partenariats techniques sont mis en place dans le cadre des activités proposées pour :

- L'équitation avec l'association « Cheval, Nature, Différences et Compagnie »
- Le Théâtre avec la compagnie « Les Singuliers Associés »
- La poterie avec « Les ateliers de Moussanas » à Châteauneuf la forêt

- La Ludothèque « Arc en Ciel » à LIMOGES
- Les percussions avec M. Yacha Boeswillwald
- L'Esthétique, estime de soi avec Mme DENIZOU Nathalie, socio-esthéticienne.

5.1.2. Les partenariats de santé

Pour 7 situations de l'Accueil de Jour et de la Section d'Animation, l'équipe travaille en étroite collaboration avec l'équipe mobile handicap psychique du centre hospitalier Esquirol.

Une convention a été signée avec le CH Esquirol afin d'organiser ce partenariat.

L'Accueil de Jour a également été en contact avec l'hôpital de Chastaingt concernant la situation d'un usager accompagné.

Les « services de Soins et Santé » font également partie de nos partenaires. Nous les sollicitons particulièrement dans le cadre d'intervention médicale sur l'Accueil de Jour ou d'alerte sur la dégradation de la situation de santé, afin qu'ils puissent assurer le lien au domicile. Comme nous l'avons vu précédemment, certaines situations de santé sont précaires et le maintien au domicile nécessite la coordination entre les partenaires. Nous invitons ces services à participer aux réunions de projet des personnes concernées avec l'accord de celles-ci.

5.2. L'inscription dans le réseau

5.2.1. Les MDPH

L'établissement est en lien permanent avec la MDPH pour toutes les situations des personnes accueillies. Les listes d'attente sont remises à jour trimestriellement.

5.2.2. Le groupement de coopération

L'établissement est membre du GCS Santé mental et handicap du limousin.

5.2.3. Le partenariat avec les professionnels de secteur

Le partenariat avec les professionnels de secteur s'est développé de manière conséquente au cours de l'année 2016.

Au paragraphe 3.2.7., nous avons observé les modalités d'hébergement des personnes accompagnées sur l'Accueil de Jour ainsi que les accompagnements extérieurs. De fait, l'établissement travaille en partenariat avec l'ensemble de ces intervenants. Il s'agit du dispositif des Familles gouvernantes de l'UDAF, du foyer logement UNIFORES et de 3 SAPHAD mais également des services d'aide à la personne tels qu'ACTID 87, ADPAD, AIST 87.

La démarche de communication auprès de nos partenaires a permis de développer une liste d'attente conséquente. Le partenariat à ce niveau concerne les IME (IME des PEP, EMESD du CDTPI, IME de l'APAJH), le SAPHAD de Delta plus, le SAIS Les Seilles (St Junien), l'Accueil de jour de Delta plus, le SESSAD de Lormier (PEP 87), un Accueil de jour en région parisienne, le SAVS de la Fondation des Amis de l'Atelier.

5.2.4. Les mandats

La directrice est membre suppléante de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH 87.

5.2.5. Les groupes de travail sur le département

L'ensemble des Sections d'Animation du département a eu l'opportunité de se retrouver dans le cadre des groupes de travail à l'initiative du Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Ces rencontres ont permis de confronter les pratiques donnant lieu à la redéfinition du cahier des charges au regard de l'évolution des publics accueillis par rapport aux postulats de création des services, à l'amélioration des modalités d'évaluation des services à la valeur d'une lecture harmonisée de l'activité en faisant référence à des repères d'activité communs, à la construction d'une référence en tant que repère afin de fiabiliser l'allocation des moyens, à l'identification de l'implication des ressources en regard de la nature des accompagnements.

Ces échanges interservices sont apparus particulièrement porteurs pour l'ensemble des services favorisant l'optimisation du partenariat existant.

6. L'EXPRESSION DES USAGERS

6.1. Le conseil de la vie sociale

Le conseil de la vie sociale s'est réuni trois fois en 2016. Ces réunions ont donné lieu notamment à l'élaboration entièrement en langage adapté, de la Charte des droits et libertés d'Eurêka et du règlement de fonctionnement. Ces deux outils ont été validés lors du CVS du 17 octobre 2016.

6.2. Les enquêtes de satisfaction

Une enquête de satisfaction s'est déroulée en 2015 auprès des usagers, portant sur le fonctionnement global de l'Accueil de Jour. Sept objectifs avaient pu être définis :

Objectif 1 : Mieux faire comprendre aux personnes accompagnées les outils de la loi de 2002.

Objectif 2 : Après chaque CVS, faire un retour des questions et des décisions prises aux personnes accompagnées.

Objectif 3 : Inviter les familles à 2 événements dans l'année.

Objectif 4 : Décorer l'entrée du service (cage d'escalier)

Objectif 5 : Améliorer la signalétique à l'entrée du service (extérieur et cage d'escalier)

Objectif 6 : Aménager la terrasse et décoration extérieur

Objectif 7 : Sensibiliser les personnes aux transports en commun

Une nouvelle enquête sera proposée en 2017. Le thème retenu pour cette enquête est à l'étude début 2017.

6.3. Groupes de paroles ou d'expression

Chaque matin, un temps d'accueil est organisé autour d'une boisson chaude pour tous les usagers de 9h à 9h30 puis de 13h à 13h30. Ce temps est l'occasion de partager des informations sur la vie du service et de préparer la journée.

De petits groupes d'expressions sont organisés très régulièrement à l'occasion de certaines activités (« Vie quotidienne », « savoir de base » et l'atelier « section d'animation »).

7. LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

7.1. Fêtes



Dans le cadre du GEMSEL, nous avons proposé une sortie « Discothèque » le 17 février 2016 de 14h à 17h. Cette sortie dansante a particulièrement été appréciée par l'ensemble des usagers.

Le 21 décembre 2016, une fête de fin d'année a permis aux usagers qui ne partaient pas en vacances de participer à la confection d'un repas de Noël et de se distraire en musique grâce à l'intervention d'une chanteuse et d'un accordéoniste, sur l'après-midi.

7.2. Evènements

C'est à l'Espace Jules Noriac de Limoges, bien connu des amateurs de théâtre, que s'est déroulée le jeudi 28 avril 2016 à 20h30, une soirée artistique avec une représentation proposée par les usagers de l'Accueil de Jour.

En première partie jouée, neuf talents de l'Accueil de Jour Eurêka de Limoges ont présenté leur spectacle intitulé « Fais ta valise » dans lequel se croisent des personnes en partance et en conflit.

Pour la compagnie les Singuliers Associés, qui assure les mises en scènes et la formation des acteurs de la Fondation, cette représentation est « une forme de création qui s'inscrit dans la pratique du théâtre documentaire ». A leurs yeux, « La scène est une caisse de résonance de la vie quotidienne des comédiens. Ils témoignent de leur expérience subjective et de leur univers poétique ».

Le spectacle a fait salle comble !

Une journée « portes ouvertes » a été organisée le 7 décembre 2016. En fonction du public invité, les objectifs visés étaient les suivants :

- Concernant les familles : faire découvrir ou redécouvrir les locaux, les activités réalisées, la vie au quotidien dans l'institution.
- Concernant les partenaires extérieurs professionnels : connaître l'institution, son fonctionnement, et les activités proposées.
- Concernant le public accueilli : pouvoir s'exprimer et faire découvrir la structure où ils passent la journée, se sentir valorisés par rapport à leurs activités, leurs créations, bénéficier d'un moment de partage avec leurs familles mais également avec les personnes extérieures à la structure, susciter un nouveau regard sur le handicap mental.

Cette journée « portes ouvertes » à l'Accueil de Jour et la Section d'Animation Eurêka fut une véritable réussite !

En effet, sur 150 partenaires invités, nous avons eu le privilège de recevoir 69 personnes ! La MDPH 87 était représentée par la responsable des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux, un médecin et deux assistantes sociales de la MDPH. M Brutus, conseiller municipal délégué à la Mairie

de Limoges s'est déplacé et a souhaité assister à notre présentation de l'établissement dans son intégralité. Les établissements et services suivants étaient présents pour l'occasion : pour les Pupilles de l'Enseignement Public : le SESSAD, pour l'association PRISM 87 : le SAMSAH, pour Delta plus : le SAPHAD et les Foyers de vie, pour l'APAJH : l'IME, l'UDAF 87, Polaris (organisme de formation en travail social), pour le CDTPI : l'IME.

Plusieurs familles sont venues pour l'occasion, ainsi qu'un groupe d'usagers du Foyer de Vie du Jardin des Amis.

Les usagers de l'Accueil de Jour ont reçu nos invités autour d'une boisson et de petits fours confectionnés et livrés par l'ESAT la Ribière. Pour cette journée, très attendue, les personnes accueillies ont agrémenté les salles en exposant leurs productions : poteries, tableaux et dessins. Des étudiants TISF (techniciens d'intervention sociale et familiale) nous ont également apporté leur soutien dans la préparation et le déroulement de cet événement.

Le vice président du Conseil de la Vie Sociale (CVS) a réalisé une présentation des plannings d'activités aux partenaires présents et leur a fait visiter les locaux avec l'aide du coordinateur d'activités.

Cet événement a donné lieu à un article largement diffusé sur le site de la Fondation des Amis de l'Atelier.

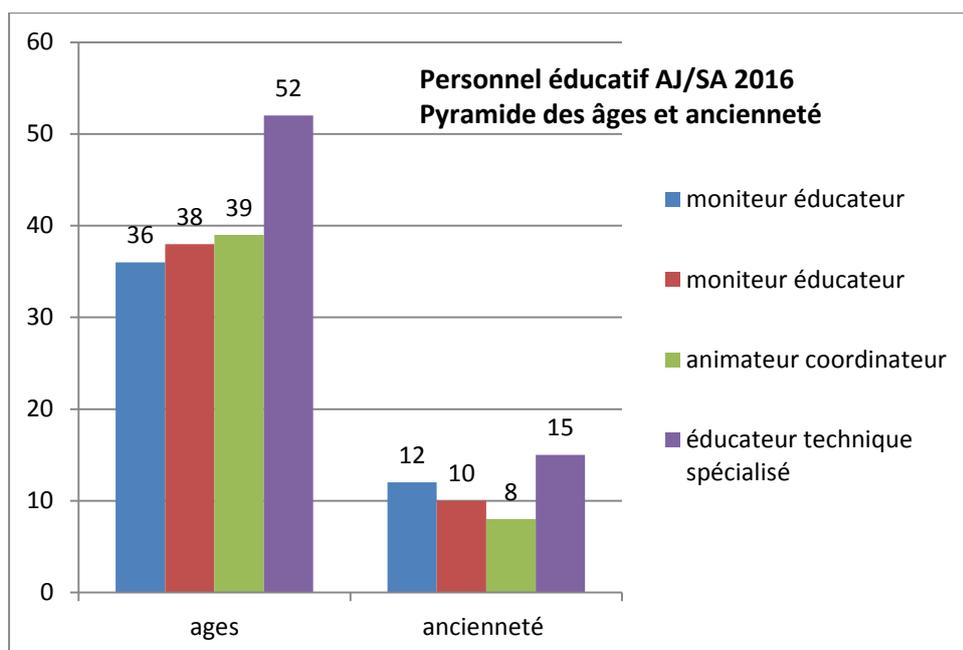
8. LES RESSOURCES HUMAINES

8.1. Les effectifs, l'organigramme

L'équipe est composée de quatre éducateurs à temps plein. Les effectifs sont stables. La permanence du personnel sécurise les personnes accueillies. Le service ne compte que 14 jours d'arrêt maladie et 2 jours enfant malade, sur toute l'année.

L'Accueil de jour bénéficie de la mutualisation des moyens et donc de l'intervention du coordinateur hygiène et sécurité présent sur les 6 établissements ainsi que d'un ouvrier d'entretien quand cela est nécessaire.

L'Accueil de jour ne bénéficie pas de personnel administratif sur le plan budgétaire. Toutefois, la réalisation de certaines tâches administratives (tenue et suivi des dossiers, gestion des participations des usagers, ...) a nécessité de dédier un personnel particulier à la réalisation des tâches administratives. Aussi l'accueil de jour bénéficie de la mutualisation des personnels administratifs entre les structures.



8.2. L'encadrement

La directrice départementale a en charge 6 établissements et services, la directrice adjointe a en charge un établissement et un service. Un travail transversal entre les cadres de tous les établissements permet de mutualiser les moyens dans l'élaboration de travaux d'encadrement et dans la gestion de groupes de travail. Ainsi l'Accueil de jour bénéficie de la dynamique de travail impulsée sur d'autres établissements (temps festifs, expositions...)

8.3. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Chaque membre du personnel a réalisé un entretien annuel d'évaluation et un entretien professionnel durant le premier semestre 2016. Les souhaits de formation et d'orientations professionnelles ont été recensés et transmis par les cadres en vue d'optimiser la constitution du Plan prévisionnel de Formation (PAUF) et les compétences internes aux établissements et services.

8.4. La politique de remplacement

L'établissement ne dispose pas de budget de remplacement pendant les périodes de congés. Une répartition des congés d'été est réalisée entre les professionnels de façon à organiser l'accompagnement en période estivale. Les accompagnements peuvent se trouver modifier avec l'organisation de davantage de sorties.

Les périodes logues d'absence (formations financées, maladies, ...) sont par contre remplacées.

8.5. La politique de formation

La formation est un processus en cohérence avec le projet institutionnel de la Fondation, de son projet stratégique et des projets d'établissements et de service.

Sa mise en œuvre suppose la réalisation d'un ensemble d'étapes : connaissance des compétences du personnel, identification des besoins, définition des objectifs d'évolution des compétences (notamment issue des entretiens annuels d'évaluation), élaboration des plans de formation, choix des organismes partenaires, préparation des programmes pédagogiques, réalisation de la formation, évaluation.

La formation professionnelle des salariés est étroitement liée :

- Aux axes stratégiques de la Fondation ;
- Aux besoins, actuels et à venir, de l'établissement, vis-à-vis de son projet ;
- Aux besoins communs des établissements, dans une optique de mutualisation des compétences et de cohésion institutionnelle ;
- Aux souhaits d'évolution des salariés, acteurs de leur parcours professionnel.

Sur le département de la Haute-Vienne, les salariés des établissements ont émis le souhait de mutualiser les formations de façon à partager les expériences. Le plan de formation est donc réalisé à partir de l'ensemble des entretiens annuels d'évaluation et des entretiens professionnels et en fonction des besoins liés à l'évolution des publics. En 2016, les formations collectives réalisées se sont déclinées de la façon suivante :

Thème de Formation	Objectifs	Nombre de journées	Nombre de participants	Satisfaction
Techniques de contention non violentes	Permettre aux professionnels de réduire le risque de passage à l'acte violent	3 jours	11	Forte satisfaction
Accompagner les troubles du comportement liés aux handicaps psychiques	Connaitre les origines des troubles du comportement, les repérer et les prévenir, adapter gestes et attitudes aux comportements	2 jours	12	Forte satisfaction
Prévenir et prendre en charge le risque suicidaire	Identifier les significations possibles du risque suicidaire et rechercher les réponses adéquates	2 jours	10	Forte satisfaction
Accompagner la fin de vie	Comprendre et accompagner la fin de vie – intégrer l'entourage / Aborder les aspects du deuil	2 jours	6	Pas de retour
Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap	Comprendre les mécanismes du vieillissement / adapter l'accompagnement individuel et l'organisation du travail	3 jours	10	Satisfaits

Les professionnels sont également formés dans le cadre des formations obligatoires : Secourisme et sécurité au travail / sécurité incendie.

8.6. Les instances représentatives du personnel

Les établissements de la Haute Vienne bénéficient d'un comité d'établissement qui se réunit mensuellement régulièrement (9 fois sur 12 mois en 2016).

Au-delà des réponses aux questions des élus, les sujets suivants ont fait l'objet d'information et/ou consultation :

- Le projet de département de la Fondation en Haute-vienne

- La charte du savoir-être
- La relocalisation du foyer de vie et du FAM
- L'organisation des congés d'été
- Le projet de service de la résidence le Kaolin
- Les plannings des équipes éducatives du FAM du foyer de vie et des surveillants de nuit
- Le travail des définitions de fonction à l'ESAT la Ribière
- Le projet de plan de formation 2017
- Le guide des bonnes pratiques sur les réseaux sociaux de la Fondation

Le Comité d'établissement est investi également autour des œuvres sociales et offre un certain nombre de prestations aux salariés.

Le CHSCT n°13 de la Fondation rassemble les établissements Haut-viennois hors ESAT qui dispose d'un CHSCT propre. Le CHSCT est particulièrement investi dans les visites d'établissements, l'analyse des risques et accidents, la réalisation et le suivi des DUERP.

9. LA DEMARCHE QUALITE

9.1. Gestion des risques

En janvier 2016, la Directrice Générale Adjointe et le département qualité de la Fondation sont venus présenter aux membres de la direction, la procédure de gestion des événements indésirables et indésirables graves. Cette intervention relayée par les cadres au sein de chaque service a amorcé l'utilisation des fiches de signalement d'événements indésirables et indésirables graves par l'ensemble des professionnels et leur classement par les assistantes. Sur l'Accueil de Jour, l'intégration et la mise en œuvre de la procédure étaient opérationnelle à compter de fin mars 2016.

L'année 2016 (à partir de fin mars donc) fait état de 24 fiches d'Événement indésirable. 7 de ces fiches d'EI ont pour objet le signalement de la dégradation inquiétante de l'état de santé de deux usagers (il s'agit de la personne atteinte de cérébro-lésions et de la personne pour laquelle nous avons demandé le sortie en novembre 2016, à la MDPH, sa situation médicale relevant d'un accompagnement en FAM).

9 fiches de signalement relèvent d'une instabilité psychique générant des troubles du comportement. 6 d'entre elles font état d'agressivité envers le personnel ou/et les usagers.

3 Evènements Indésirables pointent des comportements inadaptés nécessitant un travail sur l'acquisition des codes sociaux et un accompagnement dans la Vie affective et sexuelle.

3 fiches de signalement se rapportent à la dégradation d'un véhicule (accrochage, panne, usure...).

Une fiche est issue d'un conflit entre deux usagers. Un autre signalement met en évidence un nombre important d'absences « injustifiées » concernant un usager.

Un signalement d'Événement Indésirable Grave a donné lieu à la mise en œuvre d'une cellule de crise puis à l'envoi d'un courrier au Procureur de la République et au Conseil Départemental.

9.2. Groupes de travail ou projets spécifiques

La Fondation des Amis de l'Atelier met en place des Groupes Métiers Accueil de Jour pour l'ensemble des établissements correspondants à compter de mars 2017. Un des objectifs visés par le travail réalisé dans ces groupes métiers est dans un premier temps, d'apprendre à mieux se connaître, à identifier les problématiques communes et/ou singulières pour faire culture commune.

9.3. Outils de pilotage

Le dossier de l'utilisateur informatisé est une base de données unique dans laquelle sont regroupées par tous les professionnels, l'ensemble des informations pertinentes dans la compréhension et l'évaluation de la situation, à chaque instant de la personne accompagnée et relevant de notre activité médico sociale.

Le déploiement d'un logiciel du Dossier Unique de l'Usager (DUU) correspond à la volonté de la Fondation, d'accompagner les équipes et établissements dans la professionnalisation et la formalisation de leurs actes.

C'est un élément déterminant dans la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Organiser, tracer, formaliser, sécuriser est désormais une nécessité pour atteindre le niveau de responsabilité attendu par les autorités et la société civile.

Sans le recours à l'outil informatique l'ensemble de ces injonctions est impossible à atteindre aujourd'hui.

Le choix a été fait en 2014 d'équiper l'ensemble des établissements de la Fondation avec un seul et même outil.

La solution retenue est le logiciel OGiRYS de la société SociaNOVA. Le déploiement se fait en 2 ans sur 2015/2016 sur tous les établissements.

Le projet est une action du Projet stratégique 2014-2019 de la Fondation dont la responsabilité est déléguée à la Direction Générale Adjointe de la Fondation.

Tous les professionnels liés à l'accompagnement des personnes utilisent ou utiliseront bientôt la plateforme dans leur quotidien.

Le déploiement du Dossier Unique de l'Usager a été amorcé en milieu d'année 2016, au niveau de la partie administrative des dossiers de l'Accueil de Jour. Puis en fin d'année 2016, l'équipe éducative a amorcé l'utilisation du logiciel. Le choix stratégique de son utilisation a porté alors, sur la rédaction des transmissions en premier lieu.

La Fondation a également fait le choix de faire évoluer son système d'information pour optimiser les fonctionnements avec l'installation notamment d'un nouvel ERP permettant l'interface entre les différents logiciels de gestion de la Fondation. Ainsi pour exemple, la création d'un contrat au niveau RH alimentera le logiciel budgétaire et le logiciel de paye. L'installation de cet ERP et des logiciels a nécessité la mise en place de formations pour les cadres et les assistantes de direction (logiciel CEGI Compta First et CEGI ALFA RH).

9.4. La révision des outils de la loi 2002-2

Tous les outils de la loi 2002-2 sont en place :

Le projet d'établissement a été réactualisé en raison de la relocalisation en 2013. Cette réactualisation dans le cadre d'un travail participatif a permis une remise à plat du projet et le partage d'une vision commune sur le projet de l'établissement. Il doit être retravaillé en 2018.

Le livret d'accueil est également réactualisé en intégrant toutes les nouvelles références liées à la relocalisation.

La trame des contrats de séjour et avenants aux contrats a également été réactualisée. Délivré dans le mois qui suit l'admission le contrat de séjour fait l'objet d'avenant à chaque fois que les objectifs de l'accompagnement nécessitent d'être réactualisés dans le cadre des projets individualisés des usagers.

L'évaluation interne a été réalisée en 2016. Sa version finalisée a été transmise au conseil Départemental fin 2016.

9.5. Les évaluations réalisées

La mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne a fait l'objet d'une **réflexion et d'une concertation collective** pilotée par le service qualité de la Fondation avec l'appui d'un groupe ressource dont la mission a été d'élaborer une méthodologie pour la réalisation de cette évaluation.

Cette réflexion a abouti **au choix et à l'adaptation d'un référentiel** prenant en compte les orientations de l'ANESM.

Au regard de ces recommandations et après étude de différents référentiels, le groupe ressource a porté son choix sur l'élaboration de référentiels adaptés à ses établissements et services, en s'inspirant de référentiels existants.

Dans un second temps, ces référentiels ont été adaptés à chaque catégorie d'établissements ou de services : ESAT (Etablissement de soutien et d'aide par le travail), MAS (Maison d'accueil spécialisée), Foyer, CITL (Centre d'initiation au travail et aux loisirs), SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) et IME (Institut médico-éducatif) afin que leurs spécificités soient prises en compte dans les évaluations.

Ils sont régulièrement révisés et complétés au regard de l'évolution des pratiques, des recommandations de l'ANESM et de la législation.

Au sein de l'établissement, une réunion d'information générale présentant le contexte législatif, les finalités de l'évaluation interne, les modalités concrètes de l'évaluation ainsi que le référentiel a été proposée au personnel.

L'ensemble de l'équipe a participé à la réalisation de l'évaluation interne de l'établissement. Les réunions se sont tenues les journées du 10 février 2016 et du 4 mars 2016. Le plan d'actions finalisé a été présenté à l'équipe le 16 septembre 2016.

En amont de la démarche, une enquête de satisfaction menée auprès des usagers a été réalisée en 2015 (cf. Paragraphe 6.2)

L'évaluation externe de l'Accueil de Jour/ Section d'Animation Eurêka doit avoir lieu en 2017.

9.6. Suivi du plan d'actions de l'année

Plan émanant des évaluations précédentes

Plan stratégique de l'établissement :

2017

Dans l'objectif de participer au changement de regard sur le handicap :

☒ Développer les expositions et les manifestations mettant en évidence les compétences des personnes accueillies

En réponse aux besoins spécifiques des personnes présentant des troubles du spectre autistiques :

☒ Développer les compétences de l'équipe dans l'accompagnement de ces personnes

☒ Préparer l'équipe à la démarche d'évaluation interne.

2018

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'accueil :

☒ Réviser le projet d'établissement,

☒ Réviser le règlement de fonctionnement.

Conclusion sur l'année 2016

Le présent rapport a proposé une lecture de l'activité sur la base d'indicateurs issus de la grille d'évaluation (Progédís) utilisée sur les établissements Haut-viennois de la Fondation mais également de l'ANAP et des procédures initiées par notre Département Qualité. Le travail réalisé nous a permis d'identifier de façon plus précise les besoins individuels des usagers et l'accompagnement mis en œuvre pour y répondre.

Les premiers éléments signifiants mettent en évidence un nombre important de « situations complexes » sur l'Accueil de Jour, au regard de la définition suivante: « situation qui recouvre une complexité liée à des problématiques spécifiques (ex: une pathologie) qui nécessitent l'étayage d'autres partenaires (addictions, problèmes psychiatriques ou psychologiques, troubles associés, troubles autistiques...) et à son évolution » (p.23). Les problématiques de santé sont de façon récurrente cumulées à la déficience principale.

La nouvelle définition des indicateurs de l'accompagnement a permis d'amorcer une analyse des objectifs contenus dans les Projets Individualisés.

Nous avons observé, concernant la Section d'Animation que les domaines d'accompagnement les plus sollicités concernent la « Vie intellectuelle et culturelle », dans le sens du maintien et du développement des capacités cognitives et la « Vie sociale ». En effet, ces deux domaines apparaissent chacun, dans 75% des Projets individualisés des usagers de la Section d'Animation.

Le domaine de la vie affective recueille le plus grand nombre de PI concernés à l'Accueil de Jour, par cet axe général de travail (95%). En effet, nous avons observé qu'une des caractéristiques du public accueilli relève de difficultés à exprimer son ressenti, son point de vue, à se positionner nécessitant un accompagnement important dans le développement de la confiance en soi, la restauration narcissique et la mise en place de supports à l'expression verbale et non verbale.

Le domaine de la vie intellectuelle et culturelle est fortement sollicité (83% des PI) aussi sur l'Accueil de Jour, notamment au niveau du travail sur les prérequis « scolaires » que l'on peut certainement mettre en lien avec le rajeunissement de la population accueillie.

Les problématiques de santé abordées aux paragraphes 3.2.1 et 3.2.7, génèrent des besoins que l'on retrouve dans plus de la moitié des PI sur l'ensemble de l'établissement. Le travail en partenariat avec les familles et le secteur sanitaire est ici essentiel.

Le service développe également, son approche en matière de consultation directe des personnes accompagnées, en particulier sur la manière dont elles vivent leurs droits et libertés, la connaissance des supports internes au service ad hoc, leur satisfaction et leurs attentes supplémentaires éventuelles vis-à-vis de l'Accueil de Jour.

Le fonctionnement de l'établissement sur 2016 tend vers le développement de la qualité des synergies et des articulations entre les activités collectives proposées aux usagers, les autres accompagnements et les projets individualisés.

La mise en place du DUU doit permettre de fournir aux équipes et direction un suivi complet des prestations/usagers.

Pour finir, il est important de souligner l'implication des professionnels dans la mise en place des indicateurs d'accompagnement. L'équipe éducative de part son dynamisme et son investissement nourrit la démarche de professionnalisation en cours, favorisant ainsi l'amélioration des modalités d'évaluation du service et souhaitant offrir un accompagnement toujours plus adapté aux besoins des usagers.